

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH N°: 9947

Jeudi 15 Juin 2023

Lors de la réunion du Comité "C24" de l'ONU concernant notre Cause nationale

Les éclaircissements péremptoires apportés par les intervenants marocains



Congrès national du secteur des ingénieurs ittihadis

Le secteur des ingénieurs ittihadis tiendra son congrès national samedi prochain au siège central du parti à Rabat.

Dans le cadre des préparatifs de ce congrès, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, a adressé des lettres aux groupes de travail du Bureau politique dans les régions, aux secrétaires régionaux et aux coordinateurs provinciaux, en vue d'envoyer les listes des ingénieurs devant prendre part à ce congrès.

Habib El Malki : La performance générale de l'enseignement supérieur questionne la réforme universitaire de 2003



Page 2



Pages 4-5

Le déficit budgétaire à plus de 20 milliards de DH à fin mai. Une progression de 40% en comparaison avec la même période de 2022



Page 10

Suite au décès de l'ancien Premier ministre Silvio Berlusconi

Message de condoléances et de compassion de SM le Roi au Président italien



La Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances et de compassion au Président de la République d'Italie, Sergio Mattarella, suite au décès de l'ancien Premier ministre italien, Silvio Berlusconi.

Dans ce message, SM le Roi affirme avoir appris avec profonde affliction la nouvelle du décès de l'ancien Premier ministre de la Répu-

blique d'Italie, Silvio Berlusconi, exprimant à M. Mattarella et, à travers lui, à la famille du défunt et au peuple italien ami, Ses vives condoléances et Ses sincères sentiments de compassion.

Le Souverain déplore, à cette occasion, la disparition d'une personnalité qui a laissé une empreinte remarquable sur la scène politique, économique et médiatique italienne.

Actualité

Habib El Malki : La performance générale de l'enseignement supérieur questionne la réforme universitaire de 2003

La performance générale de l'enseignement supérieur questionne la réforme universitaire de l'année 2003, les changements qu'elle a subies, l'efficacité de sa mise en œuvre et le degré de sa compatibilité avec ses objectifs initiaux, a affirmé, mardi à Rabat, le président du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS), Habib El Malki.

"L'enthousiasme qui régnait au moment du lancement de la réforme universitaire de 2003 s'est estompé avec le temps", pour laisser place à "un recul inquiétant", a-t-il ajouté, dans une allocution lue en son nom par le directeur de l'Instance nationale d'évaluation du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique relevant du CSEFRS, Hicham Ait Mansour, lors de l'ouverture d'un colloque national organisé par la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Souissi de Rabat.

Rappelant que le rapport sectoriel du CSEFRS sur l'enseignement supérieur recommande le retour au système LMD (licence-master-doctorat) et le parachèvement de ses fondamentaux, M. El Malki a estimé que "les perspectives qu'exige la réforme de notre modèle universitaire requièrent un saut qualitatif ambi-



tieux à même de préserver la qualité de la composante accès limité et la consolidation des acquis de l'université sur le plan de la démocratisation quantitative et son déploiement territorial".

Il a, dans ce sens, précisé que cette démocratisation devrait également être qualitative afin d'éviter le dualisme qui mène à la discrimination sociale et culturelle, relevant que "la qualité ne doit pas être l'apanage uniquement de certaines institutions universitaires, mais doit être la réfé-

rence commune de toutes les composantes des systèmes à accès ouvert et limité".

Pour M. El Malki, l'enjeu n'est pas l'évaluation conformément à l'âme de la loi-cadre, mais que l'évaluation soit érigée en culture durable et en garantie essentielle pour le développement du système de la recherche scientifique dans les facultés, évoquant la liberté académique qui doit être liée à la responsabilité et à l'engagement. Ces valeurs doivent guider les travaux de re-

cherche au niveau de la formation, a-t-il dit.

Par ailleurs, le président du CSEFRS n'a pas manqué d'évoquer certaines problématiques auxquelles fait face la formation universitaire, notamment le manque en ressources humaines et financières, le taux élevé d'encadrement (103 étudiants par enseignant dans les universités à accès ouvert) et le lancement par les ONG de nouveaux programmes faisant le lien entre recherche et mise en place de programmes d'intervention en politiques publiques.

Malgré leur importance en matière de promotion de ces programmes et politiques, ces efforts, basés sur la recherche sur demande, ne permettent pas de créer l'accumulation des connaissances à laquelle contribue la recherche scientifique fondée, a-t-il ajouté.

Au menu de ce colloque national, marqué par la participation d'une pléiade de professeurs de sciences juridiques, économiques et sociales issus de différentes universités marocaines, figurent trois ateliers autour de thèmes "Les facultés de droit après plus d'un demi-siècle, quelle évaluation possible ?", "Les facultés de droit aujourd'hui, quelles fonctions sociales, symboliques et de valeurs ?" et les "Facultés de droit au Maroc, quel modèle face aux défis actuels ?".

Examen du baccalauréat

Interpellation de 242 personnes pour leur implication présumée dans des actes de fraude

Les opérations de sécurité, entreprises par les différents services de la Direction générale de la sûreté (DGSN) contre les actes de fraude lors de l'examen national unifié du baccalauréat (2022-2023), ont permis l'interpellation de 242 personnes sur l'ensemble du territoire national, dont sept mineurs, pour leur implication présumée dans des actes de fraudes aux examens scolaires et participation.

Ces opérations sécuritaires, menées du 06 au 10 juin en coordination avec les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), ont permis d'interpeller les mis en cause en flagrant délit de possession et de commercialisation de matériels et d'équipements de communication sans fil utilisés dans la fraude aux examens scolaires, de fuite et de publication des épreuves d'examen sur les réseaux sociaux, ainsi que d'implication dans des fraudes avec violence et outrage à des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, indique une source sécuritaire.

Les opérations d'interpellation et de fouille effectuées dans le cadre de ces affaires ont permis la saisie d'un ensemble de matériels électroniques utilisés pour faciliter les opérations de fraude, composé de 177 téléphones portables, 148 cartes d'appel sans fil "VIP", de 93 casques, de 426 batteries, 16 ordinateurs portables et de sommes d'argent soupçonnée d'être le butin de ces activités criminelles, selon la même source.

Ces opérations sécuritaires intensives s'inscrivent dans le cadre de la volonté de la DGSN d'appliquer la loi pour la lutte contre la fraude et de contribuer à réunir les conditions optimales pour le déroulement des examens régional et national unifiés du baccalauréat.

Accès des étudiants marocains aux bourses

Accord entre le groupe Planeta et l'ambassade du Royaume en Espagne

Un accord a été conclu entre le groupe "Planeta Formation et Universités" et l'ambassade du Maroc en Espagne visant la promotion de l'accès aux études supérieures pour les étudiants marocains méritants établis en Espagne, en leur octroyant des bourses.

Ce programme comprend 210 bourses d'études dans les différents niveaux de formation : professionnelle, diplômante, post-universitaire et continue, selon les deux signataires.

Les Marocains résidant en Espagne qui obtiendront ces bourses d'étude pourront choisir parmi un total de 146 programmes, répartis sur 12 domaines de connaissance que "Planeta Formation et Universités" offre à travers ses institutions et qui seront enseignés selon différentes méthodologies (présentielle, hybride et en ligne).

Les institutions de "Planeta Formation et Universités" chargées des programmes de formation qui font partie de l'accord sont l'EAE Business School (sur ses campus de Madrid et de Barcelone), Barcelona Culinary Hub, Iberonex, iFP Innovation en formation professionnelle, INESDI Business Tech-school, OBS Business School, BIU Broward International University, The Core School,

UNIE Université et l'Université internationale de Valence.

Les programmes sont spécialisés dans de nombreux domaines, en l'occurrence les arts et lettres, l'audiovisuel, les sciences et technologies, les sciences de la santé, l'éducation, le commerce, la finance, le droit, le marketing, le tourisme et la gastronomie.

"Disposer des outils de 'Planeta Formation et Universités' est une grande opportunité pour la collaboration éducative et pour promouvoir le talent de nos étudiants, afin qu'ils puissent voir s'élargir leurs possibilités d'un avenir professionnel réussi", a souligné, à cette occasion, l'ambassadrice du Maroc en Espagne, Mme Karima Benyaich.

"Le lancement de ces bourses de formation est un bon exemple de notre engagement en faveur de la formation, et nous espérons contribuer à encourager la formation des Marocains résidant de manière permanente ou à long terme en Espagne et ayant les meilleurs dossiers, en les encourageant à continuer à se préparer et à se former pour leur avenir professionnel", a indiqué, de son côté, Carlos Giménez, directeur général du groupe.

Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel à Marrakech

La protection des libertés religieuses passe par le renforcement de l'Etat de droit



Les acteurs des domaines judiciaire, civil, religieux et académique ont appelé, mardi à Marrakech, lors de la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, à intensifier les efforts conjoints pour valoriser la protection des religions à travers le développement de l'Etat de droit.

Durant le premier round du panel de haut niveau sous le thème "Travailler ensemble pour la promotion de l'Etat de droit : Bonnes pratiques et défis", les participants à cette conférence, placée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, ont mis en avant l'Etat de droit comme moyen de freiner toute pratique abusive qui manquerait de respect aux religions.

S'exprimant à cette occasion, la rapporteuse spéciale sur la liberté de religion au sein de l'Organisation des Nations

unies, Nazila Ghana, a indiqué que l'Etat de droit s'oppose par essence à l'arbitraire, à travers la responsabilisation, l'égalité devant la loi ainsi que son application égale à tous.

Les manifestations et pratiques religieuses sont toujours limitées dans de nombreuses régions, a-t-elle déploré, appelant à légiférer pour protéger le droit de tous à pratiquer leurs croyances et religion, ainsi que de protéger le droit d'apprendre et d'enseigner ces pratiques.

De son côté, le secrétaire général de l'Alliance évangélique mondiale et coprésident de Religions for Peace, Thomas Schirmacher, a appelé les parlementaires et les organisations religieuses à s'engager et travailler de concert afin de renforcer l'Etat de droit à partir des prérogatives des institutions législatives, ainsi que des droits de l'Homme,

soulignant également le rôle des leaders religieux dans la protection de l'application des lois.

Il est également impératif de faire face à ce qui pourrait porter préjudice à l'Etat de droit et au respect des religions, précisant que certaines pratiques inacceptables, à l'instar du non-respect des lieux de culte, ne peuvent être enrayés qu'en garantissant le droit, et cela à travers la participation et l'engagement des sociétés.

Le directeur exécutif de Globalethis, Fadi Daou, a souligné, quant à lui, que l'Etat de droit est la base de l'édification de sociétés pacifiques, grâce aux efforts concertés des responsables parlementaires et religieux pour promouvoir et diffuser un système de valeurs communes, mettant en avant la nécessité de restaurer et de renforcer la confiance dans les ac-

teurs du Parlement et les domaines religieux. Il est également nécessaire de renforcer les points communs entre les responsables politiques et religieux, a-t-il relevé, faisant savoir que le but n'est pas le pouvoir, mais un travail au profit des sociétés et pour l'intérêt commun, à travers une plus grande intégrité et la lutte contre les populismes, en se basant sur des valeurs et non sur des intérêts personnels.

De son côté, l'ancienne députée bolivienne et directrice du Panel international de parlementaires pour la liberté de religion ou de croyance, Fernanda San Martín Carrasco, a exposé l'expérience de l'UIP dans les formations dans lesquelles participent divers experts, ainsi que la mise en place de réseaux pour effectuer un suivi du travail des différents parlementaires, dans le but d'élargir la coopération entre les différentes parties dans la protection des droits de l'Homme.

Les organisations de la société civile constituent un maillon important dans le travail de l'UIP afin de renforcer le travail dans un environnement diversifié, a-t-elle relevé, appelant à une action conjointe entre ces organisations et le Parlement pour renforcer la démocratie et instaurer la confiance entre la société et les différentes parties.

Pour sa part, la présidente du Congrès des députés espagnols, Meritxell Batet, a salué l'expérience marocaine en termes de coopération, de méissage des civilisations et de coexistence entre musulmans, chrétiens, juifs et les différentes religions qui y sont présentes, considérant que le respect de la diversité des individus, quelles que soient leurs appartenances religieuses et de croyance, est la base de la démocratie.

Elle a également appelé à la nécessité d'une mise en réseau et d'une coopé-

ration entre les acteurs parlementaires et religieux afin de promouvoir la tolérance religieuse et l'ouverture aux différentes croyances, appelant les chefs religieux à jouer leur rôle dans la lutte contre l'extrémisme dans les sociétés.

Le secrétaire exécutif du comité parlementaire du G5 Sahel, Bahouba Norbert Tankoano, a quant à lui, noté que l'Afrique connaît un recul dans l'application du droit, ajoutant qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts pour repenser l'Etat de droit, au vu de la situation dans la région du Sahel, minée par la propagation de groupes terroristes.

Et d'ajouter que le grand défi auquel font face les parlementaires et les chefs religieux va au-delà, dans la région du Sahel, de la discussion autour de la liberté d'expression et de croyance mais devrait s'atteler au droit à la vie, en raison des meurtres et des enlèvements qui ont lieu en instrumentalisant l'Islam, appelant également la communauté internationale à joindre ses efforts à ce niveau.

Organisé par l'UIP avec le Parlement du Maroc, en partenariat avec "Religions for Peace" et avec le soutien de l'Alliance des civilisations de l'ONU et de la Rabita Mohammadia des oulémas, ce conclave connaît la participation de parlementaires, de chefs religieux, de représentants de la société civile qui vont engager un dialogue constructif et échanger sur les meilleures pratiques pour résoudre les principaux problèmes entravant la coexistence durable.

Cette conférence internationale, initiée sous le thème "Dialogue interconfessionnel : collaborer pour notre avenir commun", reflète les rôles importants et multiples joués par l'institution législative nationale, qui s'inspire de l'histoire millénaire du Royaume, riche en épisodes phares et exemples forts de tolérance religieuse et de coexistence.

Duarte Pacheco : L'UIP déterminée à concrétiser la proposition de SM le Roi de créer un mécanisme mixte pour promouvoir le dialogue interconfessionnel

Le Président de l'Union interparlementaire (UIP), Duarte Pacheco, a exprimé, mardi à Marrakech, sa disposition à tout mettre en œuvre pour concrétiser la proposition de SM le Roi Mohammed VI de créer un mécanisme mixte qui aura pour mission de faire du dialogue interconfessionnel entre les différentes composantes de la communauté internationale un noble objectif commun.

Dans un message adressé aux participants de la Conférence Parlementaire sur le Dialogue Interconfessionnel, le Souverain avait souligné la nécessité de créer un mécanisme mixte, dont les travaux seront coordonnés par l'UIP, faisant savoir que "ce mécanisme aura pour mission de faire du dialogue interconfessionnel entre les différentes composantes de la communauté internationale un noble objectif commun, qu'il conviendra de promouvoir au sein des instances internationales. Cet objectif servira également de critère de gouvernance démocratique dans la pratique parlementaire, et d'indicateur du respect du pluralisme et de la diversité culturelle".

Dans une déclaration à la presse à l'issue de ses entretiens avec le président de la Chambre des Représentants, Rachid Talbi Alami, et le président de la Chambre des Conseillers, Enaam Mayara, M. Pacheco a ainsi affirmé que "la création de ce mécanisme au sein de l'UIP, qui comprend 46.000 députés issus de 108 pays du monde pour discuter ensemble des moyens à même de promouvoir une société plus tolérante, pourrait être un résultat très précieux de la conférence de Marrakech".

"Maintenant, nous devons mettre en place des actions concrètes pour concrétiser l'objectif de Sa Majesté le Roi Mohammed VI", a préconisé M. Pacheco, faisant savoir que l'UIP envisage ainsi de mettre en place un Comité permanent pour se pencher sur les questions interreligieuses.

Revenant sur les travaux de la Conférence Parlementaire sur le Dialogue Interconfessionnel, M. Pacheco a souligné que la Conférence de Marrakech s'est déjà établie en tant que première rencontre entre parlementaires, chefs religieux et représentants de la société civile pour discuter des questions interreligieuses.

"En tant que politiciens, nous avons un rôle pour engager un dialogue constructif afin de faire face aux questions clés faisant obstacle à une coexistence durable", a-t-il relevé, appelant toutes les parties concernées à œuvrer de concert pour concrétiser les propositions formulées dans la cité ocre.

Le dialogue interconfessionnel est essentiel pour ancrer les valeurs d'acceptation de l'autre

Des experts participant à un panel, mardi à Marrakech, ont affirmé que le dialogue interconfessionnel est essentiel pour ancrer les valeurs d'acceptation de l'autre et lutter contre les malentendus qui subsistent entre les religions.

Tenu sous le thème "Promouvoir la paix régionale et mondiale au moyen du dialogue intra-confessionnel", ce panel s'inscrit dans le cadre des travaux de la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel qui se tient, sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, jusqu'au 15 juin dans la cité ocre dans le but de favoriser la paix et le vivre-ensemble.

Dans son intervention, Hayder Al-Khoeci, directeur de l'Institut Al-Khoeci en Irak, a affirmé que "la religion a été et continue d'être une des causes principales de conflits", parmi lesquelles figure le conflit intra-religieux entre Shi'a et Sunna. M. El-Khoeci a insisté, dans ce sens, sur la nécessité de réévaluer et de réinterpréter les textes religieux, pour empêcher les extrémistes d'entacher l'image de l'Islam avec leurs interprétations erronées des textes sacrés.

Par ailleurs, le panéliste a appelé à la criminalisation du sectarisme ainsi qu'à une réforme du système éducatif et de l'éducation religieuse, en favorisant l'enseignement des valeurs universelles communes entre les adeptes de toutes les croyances, afin de lutter contre

l'exclusion de l'autre.

De son côté, la pasteure Ligia Matamoros, membre du Conseil épiscopal latino-américain, a affirmé que la coopération entre les différents parties prenantes au dialogue inter-religieux est une "richesse pour les communautés", qui enseignera aux jeunes les valeurs d'amour et de vivre-ensemble, soulignant que l'intolérance entre les peuples engendre des "blessures profondes difficiles à guérir".

En outre, l'intervenante a aussi invité les chefs religieux à prendre leurs responsabilités afin de soutenir les efforts de tolérance et de respect de l'autre, à construire des ponts entre les communautés et à détruire les murs qui divisent les populations.

Pour sa part, le sénateur pakistanais Farooq Hamid Naek, a souligné l'importance du dialogue interconfessionnel pour développer des relations basées sur la tolérance et le respect des croyances de l'autre, indiquant que ce dialogue doit engager à la fois les chefs religieux et les parlementaires, en leur qualité de décideurs politiques responsables de la mise en place des lois.

M. Naek a également mis en exergue l'efficacité du dialogue interconfessionnel dans la promotion des valeurs de paix, soulignant qu'il constitue un mécanisme de lutte contre la discrimination et la violence que connaît le monde d'aujourd'hui.

Les éclaircissements tranchants apportés par les intervenants marocains concernant la Cause nationale

Lors de la réunion du Comité "C24" de l'ONU



Omar Hilale
Les prétendus plans de règlement et référendums auxquels certains se cramponnent désespérément sont enterrés depuis deux décennies par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a mis les points sur les «*o*» en soulignant que la décolonisation des provinces sahariennes du Maroc a été définitivement scellée depuis leur retour à la mère patrie en 1975.

Lors de la réunion annuelle du Comité des 24 (C24) de l'ONU tenue mardi dernier à New York, Omar Hilale a affirmé que la question du Sahara marocain est examinée par le Conseil de sécurité sous le Chapitre VI de la Charte des Nations unies en tant que différend régional entre le Maroc et l'Algérie, mettant en avant que le Conseil de sécurité est seul habilité à faire des recommandations et à proposer des solutions.

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc a également indiqué que les prétendus plans de règlement et référendums auxquels certains se cramponnent désespérément sont enterrés depuis deux décennies par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, selon un compte-rendu de la réunion mis en ligne sur le site officiel de l'ONU, rappelant, au passage, que l'Algérie est jalouse du dynamisme économique prévalant dans les régions du Sahara marocain, où les populations locales n'ont bien évidemment pas besoin de faire la queue pour obtenir des aliments de base, pouvant se déplacer librement, participer à la vie politique, quitter le Maroc et y revenir à leur aise.

Les progrès économique et social réalisés dans les provinces du Sud depuis des décennies ont été mis en exergue par d'autres interventions. En effet, Ghalla Bahiya, vice-présidente du Conseil régional de Dakhla-Oued Ed-Dahab, a mis l'accent sur les progrès immenses accomplis au cours des dernières années au Sahara marocain

grâce aux politiques et projets d'envergure menés sous le leadership de S.M le Roi Mohammed VI, affirmant que le Sahara marocain enregistre les indicateurs les plus élevés de développement humain.

«Lorsque le Sahara marocain a été récupéré en 1975, c'était la région la moins développée du Maroc, avec des indicateurs de développement humain aussi bas que 6%», a-t-elle rappelé, relevant que depuis lors, le Royaume s'est pleinement engagé dans le développement de la région. «Aujourd'hui, les provinces du Sud affichent les indicateurs les plus élevés par rapport à toute autre région du Maroc, dépassant les attentes et s'imposant comme un pôle central de la croissance socioéconomique en Afrique», a-t-elle fait savoir.

Elle a fait observer que le plan d'autonomie proposé par le Maroc bénéficie d'un soutien croissant auprès de la communauté internationale, dont les 19 résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, notant que plus de 100 Etats membres apportent leur appui à l'initiative marocaine, au moment où quelque 28 consulats généraux ont été inaugurés dans les villes de Laâyoune et Dakhla, a rapporté la MAP.

Evoquant les élections législatives, régionales et locales qui se sont déroulées au Maroc, y compris dans son Sahara en 2021, Mme Bahiya a indiqué que ces échéances ont démontré le dévouement et l'attachement du Royaume à la démocratie, à la primauté du droit et aux droits de l'Homme.

Dans ce cadre, l'élu du Sahara marocain a ajouté que la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab a enregistré, à elle seule, un taux de participation "impressionnant" de 58,30%, l'un des plus élevés du Royaume.

Cette participation "remarquable" reflète la paix et la stabilité dont jouissent les populations locales des provinces du Sud du Maroc et bat en brèche les allégations fal-

lacieuses et calomnieuses du "polisario", la milice armée séparatiste prétendant être le "représentant légitime" des populations.

Pour sa part, M'Hamed Abba, vice-président du Conseil régional de Laâyoune-Sakia Al Hamra, a mis en avant les réussites du nouveau modèle de développement lancé dans les provinces du Sud depuis 2015 par le Souverain, assurant que la population du Sahara marocain participe au développement local.

S'exprimant lors de cette réunion, M'Hamed Abba a souligné que "depuis le parachèvement de son intégrité territoriale, avec la récupération du Sahara marocain en 1975, le Maroc a fait le choix irréversible de capitaliser sur cet acquis en déployant

de grands efforts et en créant de nouvelles opportunités pour le développement de ces provinces".

"Le développement que connaît le Sahara marocain est notamment dû à l'engagement et à l'appropriation indéfectibles des citoyens sahraouis, résolument impliqués dans la gestion de leurs affaires locales", a fait observer M. Abba, relevant que l'adhésion des populations est reflétée par leur participation massive dans les différentes échéances électorales organisées par le Royaume depuis 1975.

Il a, dans ce cadre, cité le discours de S.M le Roi à l'occasion du 47ème anniversaire de la Marche Verte dans lequel le Souverain souligne que l'approche "pour défendre la marocanité du Sahara procède d'une vision intégrée qui joint, à l'action politique et diplomatique, la promotion du développement socio-économique et humain de la région".

Il a fait remarquer que le processus engagé depuis 1975 a été conforté par le nouveau modèle de développement des provinces du Sud, lancé par Sa Majesté le Roi en 2015, en indiquant que ce modèle a mobilisé toutes les énergies pour stimuler le processus de développement dans les zones à haute valeur ajoutée, dans le but de garantir la dignité des citoyens du Sahara marocain.

Evoquant la situation "catastrophique et inacceptable" qui sévit dans les camps de Tindouf, l'intervenant a indiqué que les populations dans ces camps "sont privées de leur liberté et leurs droits élémentaires", ajoutant que les violations auxquelles elles sont assujetties sont multiples et multiformes, citant, à titre d'exemple, les restrictions liées à la liberté de mouvement, à la liberté d'expression, la torture, l'esclavage, le viol, la détention arbitraire, et le recrutement des enfants.



Ghalla Bahiya
Aujourd'hui, les provinces du Sud affichent les indicateurs les plus élevés au Maroc, dépassant les attentes et s'imposant comme un pôle central de la croissance socioéconomique en Afrique

Ces populations sont "utilisées comme une monnaie d'échange entre les mains des milices du Polisario et le pays hôte afin de servir leur agenda politique égoïste et fallacieux, et leur enrichissement personnel via le détournement systématique de l'aide humanitaire destinée à alléger les souffrances de ces populations, tel que dûment documenté par le Programme alimentaire mondial dans son rapport publié en janvier 2023", a-t-il poursuivi.

Dans la même veine, il a fait savoir que la population des camps de Tindouf est la seule au monde qui n'est pas enregistrée et dont l'aide est accordée sur la base de chiffres fallacieux avancés par le groupe armé séparatiste "Polisario", soulignant que ces camps sont le seul endroit au monde où règne une situation de non-droit, et où les intérêts des chefs des milices armées "Polisario" rejoignent ceux d'autres groupes implantés dans la région sahélo-saharienne, notamment les organisations terroristes, et celles de la traite des êtres humains et de trafic de drogue.

Pour sa part, Eddahi Al-Khattat, acteur associatif de la ville de Dakhla, a mis l'accent sur la dynamique vertueuse de développement tous azimuts que connaissent les provinces du Sud du Royaume.

"Le Sahara marocain est à l'avant-garde des régions du Royaume bénéficiant de l'ensemble des réformes engagées par le Maroc sur les plans politique, économique, social, culturel et de développement, y compris le volet des droits de l'Homme", a-t-il rappelé. Et d'ajouter que S.M le Roi Mohammed VI a lancé en 2015 le nouveau modèle de développement des provinces du Sud, doté d'une enveloppe budgétaire de huit milliards de dollars, précisant que ce projet d'envergure a permis de mettre en œuvre une série de projets de développement socioéconomique qui profitent directement aux habitants du Sahara marocain et qui ont érigé la région en hub économique au niveau régional et continental.

Dans la même veine, l'intervenant a déclaré que dans le cadre de la régionalisation avancée, les populations du Sahara, à l'instar de toutes les régions du Royaume, élitent leurs représentants au niveau local, régional et national qui gèrent les affaires des deux régions du Sahara marocain, en droite ligne avec le choix démocratique de leurs habitants, notant que lors des échéances électorales, les provinces du Sud ont enregistré le taux de participation le plus élevé dans le Royaume.

Cette large adhésion témoigne de l'attachement des populations de ces provinces à leur marocanité ainsi que de leur



Eddahi Al-Khattat
Le Sahara marocain est une région ouverte sur le monde, visitée au quotidien par un grand nombre d'associations de la société civile marocaine et internationale, des parlementaires nationaux et étrangers, des diplomates, ainsi que par des responsables onusiens et des représentants de médias nationaux et internationaux

confiance totale dans les institutions du Royaume et ses législations, a-t-il affirmé, faisant remarquer que des milliers d'associations civiles s'activent en toute liberté dans le Sahara marocain à la faveur des garanties stipulées dans la Constitution de 2011 et de l'ensemble des lois nationales.

L'intervenant a, par ailleurs, expliqué que le Sahara marocain est une région ouverte sur le monde, visitée au quotidien par un grand nombre d'associations de la société civile marocaine et internationale, des parlementaires nationaux et étrangers, des diplomates, ainsi que par les titulaires de mandats auprès du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies et des représentants de médias nationaux et internationaux.

Il a, en outre, indiqué que le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) dispose de deux commissions régionales à Laâyoune et Dakhla qui soutiennent et renforcent le respect des droits de l'Homme, estimant que le rôle important de ces commissions a été salué dans les différentes résolutions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2654.

La situation déplorable des Sahraouis séquestrés dans les camps de Tindouf a été dénoncée par d'autres intervenants.

"Pendant près de cinq décennies, le non-respect persistant par le pays hôte des camps de Tindouf de ses obligations internationales de préserver le caractère humanitaire et civil des camps, a conduit à une situation caractérisée par des violations individuelles et collectives des droits humains", a fait savoir Touria Hmyen, pétitionnaire lors de la réunion annuelle du C24.

Elle a relevé que ces camps sont une zone de non-droit où le groupe séparatiste Polisario et ses milices armées criminelles "recourent à diverses pratiques inhumaines", soulignant qu'aux atteintes individuelles aux droits civils, politiques, économiques et socioculturels fondamentaux s'ajoute l'aspect collectif de l'absence d'un cadre juridique défini régissant les droits et obligations de ces populations séquestrées sur le territoire algérien.

"Les populations des camps de Tin-

douf sont livrées aux milices armées du Polisario, en violation flagrante du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'Homme, et au mépris des recommandations des mécanismes onusiens des droits de l'Homme et des ONG internationales, qui ont décrit la dévolution de compétence par le pays hôte à la milice séparatiste comme étant illégale et en violation totale du droit international et des conventions et pactes qu'il a ratifiés", a-t-elle fait observer.

Notant que dans les camps de Tindouf, les libertés d'expression, d'opinion et d'association sont constamment bafouées, Mme Hmyen a assuré que les milices du "Polisario" utilisent leurs armes pour "réprimer sauvagement les rassemblements", ce qui "entraîne une série d'arrestations qui se terminent souvent dans la sinistre prison de Dhibia".

"Depuis des années, ce groupe séparatiste armé a également recouru à la disparition forcée. Des centaines d'individus ont été enlevés et détenus dans des centres de détention secrets. Leur seul « crime » ? Être soupçonnés d'avoir des idées différentes de celles de la milice", s'est-elle indignée, citant le cas de Mohamed Salem Nafii, un séquestré des camps, décédé dans des circonstances suspectes alors qu'il croupissait dans une prison algérienne.

De même, Mohammed Elaissaoui (Organisation pour la fin des violations des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf) a mis l'accent sur l'implication du Polisario dans les activités terroristes au Sahel, rappelant que les camps de Tindouf constituent aujourd'hui un terreau fertile pour la radicalisation et l'endoctrinement au sein de l'Etat islamique du Grand Sahara (EIGS).

Pour sa part, Moulay Brahim Charif, président du Conseil communal de la ville de Smara et acteur associatif, a salué l'initiative d'autonomie proposée par le Maroc pour mettre fin une fois pour toutes au conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Cette initiative est le fruit de larges consultations entre toutes les parties

concernées, y compris les responsables élus, les partis politiques, les femmes, les jeunes et les organisations non gouvernementales dans les provinces du Sud du Royaume, a-t-il affirmé.

Lors de la réunion annuelle du C24 de l'ONU, il a relevé que le plan d'autonomie, qui respecte la légalité internationale et les principes de la Charte de l'ONU, bénéficie du soutien de plus de 100 Etats membres de l'organisation internationale et a été qualifié de sérieux et crédible dans toutes les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007.

L'intervenant a rappelé que l'initiative marocaine d'autonomie est intervenue en réponse aux appels lancés par le Conseil de sécurité depuis 2004 à l'endroit des parties afin de parvenir à une solution politique et de compromis, et ce suite à l'échec de tous les plans antérieurs qui sont désormais enterrés depuis plus de deux décennies.

Il a fait remarquer que cette initiative, qui respecte les spécificités culturelles de la région, est le pilier du processus politique mené sous l'égide exclusif des Nations unies en vue d'aboutir à une solution politique réaliste, pragmatique durable et de compromis à la question du Sahara marocain.

De son côté, Saad Bennani, pétitionnaire, a déploré le détournement de l'aide humanitaire destinée aux camps de Tindouf par le Polisario, affirmant que les produits de cette aide sont écoulés sur différents marchés noirs à grande échelle, profitant aux seuls dirigeants de cette organisation à la solde des caporaux de l'Algérie.

A cet égard, le Programme alimentaire mondial (PAM) a confirmé à maintes reprises ce détournement illicite, favorisé par l'Algérie qui empêche le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) d'accéder aux camps, et qui a abouti à des pénuries alimentaires sévères frappant plus particulièrement les enfants vivant dans les camps. Et Saad Bennani d'enchaîner que les auteurs de ce détournement doivent rendre des comptes.

M.T

Le Président de l'Assemblée nationale du Cap-Vert réitère le soutien de son pays à l'intégrité territoriale du Maroc

Le président de l'Assemblée nationale de la République du Cap-Vert, Austelino Tavares Correia, a réitéré, mardi à Marrakech, le soutien de son pays à l'intégrité territoriale du Royaume et au plan marocain d'autonomie.

"En tant que président de l'Assemblée nationale de la République du Cap-Vert, je réaffirme la position du Cap-Vert en faveur de l'intégrité territoriale du Maroc", a souligné M. Tavares Correia dans une déclaration à la presse à l'issue de ses entretiens avec le président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi Alami, et le président de la Chambre des conseillers, Naam Miyara, en marge des travaux de la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel.

Affirmant que le Cap-Vert "considère le Sahara comme partie intégrante du Maroc", M. Tavares Correia a exprimé le soutien de son pays au plan d'autonomie présenté par le Royaume pour le règlement du conflit autour du Sahara marocain.

Dans ce sens, le président de l'Assemblée nationale du Cap-Vert a souligné que l'ONU est "le cadre exclusif" pour parvenir à une solution au différend autour du Sahara marocain.

Dans un document adressé le 23 mai 2023 au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, le gouvernement de la République du Cap-Vert avait réitéré son soutien à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et réaffirmé son appui au plan d'autonomie présenté par le Maroc comme "seule et unique solution crédible et réaliste pour la résolution du différend" autour du Sahara.

S'agissant de ses entretiens avec les présidents du Parlement marocain, M. Tavares Correia a indiqué que cette rencontre a été l'occasion de mettre en avant l'excellence des relations de coopération et d'amitié scellées entre les deux pays, faisant savoir que les Parlements du Maroc et du Cap-Vert œuvrent à renforcer davantage leurs relations parlementaires et leur diplomatie parlementaire, notamment à travers les groupes d'amitié parlementaires des deux pays.

Le président de l'Assemblée nationale du Cap-Vert a, dans ce contexte, relevé que les relations bilatérales ont été boostées par l'ouverture, l'année dernière, de l'ambassade du Cap-Vert à Rabat, la visite du Premier ministre de la République du Cap-Vert, Jose Ulisses Correia e - Silva, le mois dernier au Maroc, et la tenue de la Grande Commission mixte de coopération Maroc-Cabo Verde, qui a été sanctionnée par la signature de plusieurs accords de coopération dans divers domaines.



M'Hamed Abba
La population séquestrée à Tindouf est utilisée comme une monnaie d'échange entre les mains des milices du Polisario et du pays hôte pour servir un agenda politique aussi égoïste que fallacieux

"African Lion 2023"

Des observateurs militaires de huit pays assistent à des entraînements opérationnels au Cap Drâa



Des observateurs militaires de huit pays ont assisté, mardi au Cap Drâa (nord de Tan-Tan), à des entraînements opérationnels programmés dans le cadre de la 19^{ème} édition de l'exercice combiné maroco-américain "African Lion 2023", qui se tient conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat-

Major Général des Forces Armées Royales (FAR).

Ces manœuvres militaires terrestres, qui se sont déroulées sur le champ de manœuvres de l'embouchure de l'oued Drâa à Tan-Tan, en préparation des exercices de clôture de l'"African Lion 2023" prévus vendredi prochain dans la même zone, ont connu la participation d'unités des Forces Armées Royales et des Forces Armées Américaines.

Ces entraînements opérationnels ont porté sur des tirs d'obus d'artillerie lourde, des tirs de blindés maroco-américains, ainsi que des manœuvres d'infanterie à bord de véhicules blindés lourds de transport de troupes.

Ils ont été aussi marqués par l'exécution d'une opération à l'aide d'équipements militaires des unités de génie militaire qui avait pour objectif d'ouvrir des brèches dans les barrières mises en

place par l'ennemi. Les équipements utilisés déclenchent une grande explosion pour détruire ces barrières et permettre aux unités amies de poursuivre leur progression à travers des couloirs sécurisés, dans le cadre des missions d'attaque et de contre-attaque.

Ces manœuvres militaires ont été suivies sur place notamment par le Général de Division Mohamed Makboub, Commandant du secteur militaire de la vallée du Drâa, ainsi que par des observateurs militaires de huit pays, à savoir la Sierra Leone, l'Égypte, le Liberia, le Portugal, le Cap-Vert, le Pakistan, l'Azerbaïdjan et la Hongrie.

Dans des déclarations à la MAP à l'issue de ces manœuvres, plusieurs observateurs militaires se sont dits impressionnés par ces exercices importants, en termes aussi bien de planification que d'organisation.

Dans ce contexte, William Preston, sergent de première classe au sein des Forces Armées Américaines, s'est dit "impressionné" par le niveau d'organisation de ces manœuvres, assurant que "la coordination a été vraiment parfaite".

Le Lieutenant-Colonel Geoffrey ST Gal de Pons, représentant de l'ambassade des Etats-Unis au Brésil, a fait part de sa joie d'être présent, pour la première fois au Maroc, estimant que cet exercice combiné renforcera davantage le partenariat entre le Maroc et les Etats-Unis.

Il a souligné que l'exercice "African

Lion" vise notamment à préserver la paix et la sécurité dans le continent africain.

De son côté, Jas Gbondlo, Air Commodore de la Sierra Leone Air Force, a salué le "niveau exceptionnel" de cet exercice militaire, exprimant sa fierté de prendre part, en tant qu'observateur, à ces manœuvres militaires, dont le niveau de coordination entre les forces militaires participantes est "excellent". "Je peux affirmer que cet exercice militaire a été un véritable succès", a-t-il dit.

Pour sa part, Gee Charto Bobby, sergent de première classe au sein des Forces armées du Liberia, a fait part de sa grande satisfaction du haut niveau de cet exercice "bien planifié et coordonné", soulignant l'importance de l'"African Lion 2023" pour le renforcement de la sécurité dans la région du Sahel et du Sahara.

"African Lion" est un exercice interarmées combiné, organisé chaque année par les FAR et les Forces Armées Américaines.

Cet exercice, qui se poursuivra jusqu'au 16 juin dans sept régions du Maroc (Agadir, Tan-Tan, Mehbès, Tiznit, Kénitra, Benguérir et Tifnit), reste un rendez-vous annuel qui contribue à la consolidation de la coopération militaire maroco-américaine et au renforcement de l'échange entre les forces armées de différents pays en vue de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région.

Des experts mettent en exergue la nécessité de promouvoir l'intégration des TIC dans la lutte contre l'analphabétisme

Des experts marocains et étrangers participant à la Conférence internationale sur l'apprentissage tout au long de la vie, organisée à Rabat, ont souligné la nécessité de promouvoir l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la lutte contre l'analphabétisme, en particulier après la pandémie du Covid-19.

Les participants à cette rencontre, qui a pris fin mardi, ont mis l'accent sur "la nécessité d'inculquer aux individus des compétences d'apprentissage tout au long de la vie, en investissant dans les technologies de l'information et de la communication".

Les participants à cet événement, initié par l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA) et le ministère des l'Education nationale, du Préscolaire et des Sports, en coordination avec l'Institut coréen d'apprentissage tout au long de la vie, l'Association nationale des instituts d'apprentissage tout au long de la vie dans les communes et provinces en République de Corée, l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ont souligné "l'importance de la coopération internationale et des partenariats dans le domaine de l'apprentissage tout au long

de la vie, ainsi que leur impact sur les plans du travail et des stratégies dans ce domaine".

Les experts ont notamment appelé à "adapter les financements en fonction des besoins des programmes, permettant ainsi l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie" et "à élever le niveau de mobilisation en Afrique et à l'international, en adoptant une approche coordonnée dans ce domaine".

Ils ont souligné la nécessité de tenir compte des spécificités des pays et du contexte dans lequel les programmes de lutte contre l'analphabétisme et d'éducation des adultes sont mis en œuvre, de mettre à jour les données à travers des systèmes d'information avancés et d'accorder une importance aux recherches et études dans le domaine de l'alphabetisation, comme c'est le cas du projet RAMAA qui concerne la Recherche-action sur la mesure des apprentissages des bénéficiaires des programmes d'alphabetisation.

Selon les organisateurs, cette conférence a été l'occasion de poursuivre les démarches et projets lancés lors de la 7^{ème} Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VII), organisée à Marrakech en 2022 en vue de canaliser les efforts en matière d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie.

Remédiation scolaire au profit de 322.000 élèves dès la rentrée scolaire 2023-2024

Un total de 322.000 élèves bénéficieront de quatre semaines de remédiation à fort impact en arabe, mathématiques et français dès la rentrée scolaire 2023-2024.

Ainsi, chaque enfant bénéficiera de plus de 100 heures de soutien scolaire axé sur les savoirs fondamentaux: lire, écrire et compter, a indiqué un communiqué du ministère de l'Education nationale, du Préscolaire et des Sports, notant que cette opération sera progressivement étendue avec comme objectif de mettre à niveau l'ensemble des élèves et les préparer à acquérir au mieux le programme de l'année. Pour assurer cette opération de remédiation scolaire massive à la rentrée, 11.000 enseignants volontaires sont en formation du 5 au 22 juin.

Dans ce cadre, le ministre de l'Education nationale, du Préscolaire et des Sports, Chakib Benmoussa, s'est rendu mardi à la Faculté Polydisciplinaire de Larache, à la rencontre des enseignants des établissements scolaires primaires publics engagés dans le programme de réforme "Ecoles pionnières", qui vise à améliorer les apprentissages de base des élèves en adoptant de nouvelles méthodes et approches pédagogiques efficaces.

Ils sont ainsi près de 11.000 enseignants dans tout le Royaume à s'être portés volontaires notamment pour améliorer et transformer leurs pratiques professionnelles, grâce à un dispositif de formation certifiante axée sur la pratique, et sur des méthodes d'enseignement ayant démontré

leur efficacité en classe.

Pendant 8 jours durant le mois de juin, soit près de 50 heures de formation, les enseignants sont préparés à mettre en œuvre l'approche TaRL (Teaching at the right level), à travers des mises en situation et des simulations permettant d'acquérir des compétences pratiques, a fait savoir la même source. En octobre, les enseignants pourront également bénéficier d'une formation sur l'enseignement explicite, une méthode pédagogique qui sera déployée tout au long de l'année dans les classes pour garantir les apprentissages des élèves et éviter l'accumulation de nouvelles lacunes. Lors de cette première formation intensive à l'approche TaRL, les enseignants sont initiés à des activités de remédiation à fort impact en arabe, mathématiques et français, a précisé le communiqué, relevant que ces méthodes pédagogiques permettent à l'enseignant de créer un environnement bienveillant pour les enfants, encourageant les discussions spontanées, gratifiant leurs progrès et célébrant la réussite. L'apprentissage ainsi promu met également la collaboration au cœur des interactions entre enseignants et élèves (relation renouvelée, enseignant à hauteur d'élèves, formation en ronde etc.), et les enfants sont encouragés à travailler ensemble, pour développer leur sociabilité et s'auto-discipliner. De nombreuses activités reposent sur l'apprentissage par le jeu, le chant, la manipulation, l'effort physique, favorisant l'acquisition des fondamentaux de base par les enfants.



Ryad annonce une conférence internationale pour coordonner l'aide humanitaire au Soudan

L'Arabie Saoudite a annoncé mardi la tenue le 19 juin d'une conférence internationale pour coordonner l'aide humanitaire au Soudan, théâtre de combats meurtriers entre deux généraux rivaux depuis près de deux mois.

Participeront à cette conférence, aux côtés de l'Arabie saoudite, "le Qatar, l'Égypte, l'Allemagne, l'agence humanitaire de l'ONU (Ocha), l'Union européenne et l'agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR)", a indiqué dans un communiqué le ministère des Affaires étrangères de la riche monarchie du Golfe.

Le lieu de la conférence n'a pas été précisé. Pendant plusieurs semaines, l'Arabie saoudite et les États-Unis ont servi de médiateurs à des négociations dans le port saoudien de Jeddah, sur la mer Rouge, entre les deux camps qui s'affrontent depuis le 15 avril, en vue d'arriver à un cessez-le-feu.

Mais les nombreuses trêves annoncées n'ont été quasiment jamais respectées et l'aide humanitaire qui devait être acheminée grâce à ces mesures est donc arrivée au compte-goutte.

Les combats opposent l'armée commandée par le général Abdel Fattah al-Burhane et les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) du général Mohamed Hamdane Daglo. Concentrés essentiellement dans la capitale Khartoum et la vaste région du Darfour (ouest), ils ont fait depuis le 15 avril plus de 1.800 morts, selon l'ONG Acted, et deux millions de déplacés, selon l'ONU.

Le chef de la mission de l'ONU au Soudan, Volker Perthes, s'est dit mardi "particulièrement alarmé" par la situation au Darfour où les violences pourraient constituer des "crimes contre l'humanité".

Les ONG ne cessent de tirer la sonnette d'alarme sur la situation humanitaire qui se détériore dans ce pays d'Afrique de l'est, l'un des plus pauvres du monde.

Vendredi, le chef de la délégation du Comité



international de la Croix-Rouge (CICR) au Soudan, Alfonso Verdu Perez, a déploré que "seuls 20% des établissements de santé fonctionnent encore à Khartoum".

"Ces dernières semaines, nous avons réussi à livrer du matériel chirurgical à dix hôpitaux" de la capitale, "mais les besoins sont immenses et il reste encore beaucoup à faire", a-t-il ajouté, signalant de graves pénuries d'eau, d'électricité, de nourriture et de fournitures médicales.

À la mi-mai, l'ONU avait estimé que "25 millions de personnes", soit plus de la moitié des 45 millions d'habitants du Soudan, avait besoin d'assistance.

Pour leur venir en aide, elle devait réunir 2,6 milliards de dollars, et près de 500 millions de dollars pour ceux ayant fui dans les pays voisins.

La crise devrait s'aggraver avec l'approche de la saison des pluies, synonyme de recrudescence du paludisme, d'insécurité alimentaire et de malnutrition infantile.

Lors d'un sommet tenu à Djibouti lundi, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a de son côté annoncé que le Kenya allait présider un quatuor comprenant l'Éthiopie, la Somalie et le Soudan du Sud, pour tenter de résoudre le conflit.

"Dans les trois prochaines semaines, nous entamerons le processus d'un dialogue national inclusif", a déclaré le président kényan William Ruto, ajoutant qu'un couloir humanitaire serait établi dans 15 jours pour faciliter l'acheminement de l'aide.

Mais le ministère soudanais des Affaires étrangères a exprimé mardi son opposition à la présidence kényane de ce comité, exigeant

le retour à sa tête du président sud-soudanais Salva Kiir.

De leur côté, les États-Unis examinent avec "les Saoudiens, les Africains, les Arabes et d'autres partenaires" la suite à donner aux efforts de médiation et espèrent faire des recommandations d'ici la fin de la semaine, a indiqué mardi un haut responsable du département d'État.

"Nous estimons leur avoir offert toutes les occasions. Clairement, ils ne profitent pas du format qu'on leur a offert", a dit ce responsable sous couvert de l'anonymat, en faisant référence aux négociations de Jeddah.

"La question est de savoir ce que nous pouvons tirer de plus de Jeddah (...) ou si nous ne devrions peut-être pas réduire la voilure et nous concentrer sur le volet humanitaire", a-t-il ajouté.

Un nouveau record de 110 millions de personnes déplacées de force

Le monde compte 110 millions de personnes qui ont été forcées de fuir leur foyer, a révélé mercredi l'ONU, qui voit dans ce nombre record un "réquisitoire" contre l'état du monde.

Les récents combats au Soudan ont encore aggravé une situation déjà rendue extraordinaire en 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie ou la crise humanitaire en Afghanistan.

Jamais le nombre total de réfugiés fuyant leur pays ou de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays n'avait atteint un tel niveau, a souligné le Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU, dans son rapport annuel.

À la fin de l'année dernière, 108,4 millions de personnes étaient déplacées ou réfugiées, a précisé le HCR.

Ce sont 19,1 millions de personnes de plus qu'à la fin de l'année 2021, une augmentation sans précédent.

Et les combats entre factions rivales au Soudan ont propulsé le nombre total de réfugiés et déplacés à environ 110 millions de personnes en mai.

"C'est là où nous en sommes aujourd'hui", constate le patron du HCR, Filippo Grandi, lors d'une conférence de presse à Genève.

"Nous avons 110 millions de personnes qui ont fui à cause des conflits, de la persécution, de la discrimination et de la violence, souvent mélangés à d'autres motifs - en particulier l'impact du changement climatique", souligne-t-il, déplorant la flambée depuis l'année dernière.

"C'est un réquisitoire sur l'état de notre monde", juge M. Grandi.

Sur le total de 2022, 35,3 millions de personnes étaient des réfugiés et 62,5 millions des déplacés.

Il y avait aussi 5,4 millions de demandeurs d'asile et 5,2 millions d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Tous ces gens se heurtent à "un environnement plus hostile, en particulier en ce qui concerne les réfugiés, presque partout", constate le Haut-Commissaire.

"Être un vrai dirigeant c'est convaincre votre opinion publique qu'il existe des personnes qui méritent une protection internatio-

nale", martèle-t-il.

Les trois quarts des réfugiés fuient dans des pays à revenu faible ou moyen.

M. Grandi a salué les récentes avancées de l'Union européenne sur une réforme de la politique migratoire, la qualifiant de bonne tentative d'équilibrer les tensions autour de ces questions et l'estimant "relativement juste".

La réforme prévoit un système de solidarité entre États membres dans la prise en charge des réfugiés et un examen accéléré des demandes d'asile de certains migrants aux frontières. Elle doit encore être adoptée par le Parlement européen.

Pour le Haut-Commissaire, il faut commencer à s'occuper des flux de migrants cherchant à venir en Europe bien plus en amont de leur long périple.

Toutefois, en Europe, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, "la porte doit rester ouverte" aux demandeurs d'asile.

"Les demandeurs d'asile ne devraient pas être mis en prison. Demander l'asile n'est pas un crime", insiste M. Grandi, dénonçant notam-

ment le projet de Londres d'envoyer des demandeurs d'asile au Rwanda. Il s'inquiète aussi de la politique des États-Unis dans ce domaine.

M. Grandi a reconnu que l'organisation qu'il dirige "n'était pas dans une bonne situation financière cette année", à l'instar de nombreuses autres organisations humanitaires comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

La situation économique mondiale et l'inflation font des ravages dans les appels aux dons.

Ainsi, pour le Soudan, le HCR ne dispose que de 16% de l'argent dont il estime avoir besoin et le chiffre tombe à 13% pour l'aide aux réfugiés, chassés par l'explosion des violences au Soudan, dans les pays d'accueil.

L'année dernière, plus de 339.000 réfugiés originaires de 38 pays sont rentrés chez eux, tandis que 5,7 millions de personnes déplacées ont pu rentrer chez elles.

Les pays qui accueillent le plus de réfugiés sont la Turquie (3,6 millions), l'Iran (3,4 millions), la Colombie (2,5 millions), l'Allemagne (2,1 millions) et le Pakistan (1,7 million).

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

OUBLIÉ	↓ BÉNÉF FAIT LA MORALE	↓ DO BON À RIEN	DE BAS EN HAUT COMMÈRE	EMBUS- QUÉE	↑	SURVEI- LLANTE	BASQUE	↑	REVIENT
↓	↓	↓	↓	EN APARTÉ	↓	↓	EN VRAC BERGE	↓	↓
SYMBOLE DU NÉON	↓	NICKEL EN RODAGE	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
INVASION SOUPAINE	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	HOMOL- OGUER
À L'ENVERS: HYMNE	TERME NOM DE GUERRE	↓	↓	RADIUM	PRÉPOS- ITION	↓	↓	ANNONCE UNE SUITE	↓
↓	↓	FIN DE VERBE	↓	↓	VIGUEUR	RENFORCÉ	↓	SYMBOLE DU NÉON	↓
ENCAST- RÉE	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	PRONOM	TRÔMPE
↓	↓	QUARTIER DE TANGER	↓	LIE PÉNITE- NCIER	↓	↓	ÉTIQUE EN BOSNIE	↓	↓
ACIDE NUCLÉ- IQUE	PRÉPOS- ITION POIVRÉ	↓	FEUX EN PLEIN AIR GRADE	↓	↓	↓	↓	↓	↓
↓	↓	BANC BALLE DE SERVICE	↓	↓	↓	↓	↓	FIN DE VERBE PINGRE	↓
MÉTAL VOYELLES	↓	↓	VIEILLE	↓	↓	↓	EN BERNE CALCIUM	↓	VENU APRÈS LE TRAVAIL
↓	↓	↓	↓	↓	↓	VILLE DE FRANCE	↓	↓	↓
OCCULTE CUBE	↓	↓	À L'ENVERS: DÉSERT ROCHEUX	↓	↓	↓	↓	↓	↓
↓	↓	↓	↓	↓	↓	FOYER	↓	↓	↓

Solution mots flechés d'hier

BOISSON	H	ARBIT	T	TRAVAIL LETTRÉ	OFFRE	O	PHASE	CONCUB- TINAIRE	D	COUPE DE BOISSON	Arb
GÉNÉRI- CITÉ	E	L	A	B	O	R	A	T	I	O	N
CORON- AIRE DU RIF	R	I	F	A	I	N	T	YPE DE VOICIN	A	L	T
PRONOM PERSON- NEL	M	E	P	A	N	C	H	ÉRIQUE	F	E	E
N	A	P	IN DE VERBE	O	E	N	E	ÉCHO	G	E	A
ARBIT PUN OFFICIE	P	R	O	U	E	B	I	ARBIT COUVERTE	I	F	
SPÉRIE	H	E	L	I	C	E	VILLE D'ITALIE SUCRÉE	B	A	R	I
UR	A	L	P	A	R	O	L	RE VOCAL LARGÉ	A	C	
VOILE LE COTE PÉRIE	O	R	L	E	S	E	P	ARABE PROCHE	I	A	
Arb	D	E	F	E	R	L	E	M	E	N	T
P	I	L	E	A	R	A	E	BOULE D'ÉPIQUE DE RIF	E	U	I
ÉCARTE PRODIGE	T	A	A	L	I	E	N	PRON OFFICE	O		
ÉVASION PÉRIE	E	X	T	R	A	D	I	T	I	O	N

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benrabia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouafit
Mouad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Aïcha Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzeffir

Service technique
Khadija Seli (Responsable)
Myriem Rahane
Khadija Halali
Hafid Bouzarrucata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelouassam Warrach
Secrétaire
Aasma Tabaa

Photographe
Ahmed Lazrak
Correspondants
Ahmedou El Katob (Lalyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Selhouan
Khali Benmoussa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Aziz Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca - Maroc

E-mail
liberation@libe.ma
Téléphone
0522 63 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma

Youssef El Gaba
Mourad El Youssefi
Louhna Baghdadi
Latifa Mouarab
Rkia Ait Dohman
Siham Zater
Fadwa Choukri

**44, Avenue des F.A.R
3^e Etage - Casablanca**
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 30

Imprimerie
Les Éditions
Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse:
130/04

Site web:
www.libe.ma

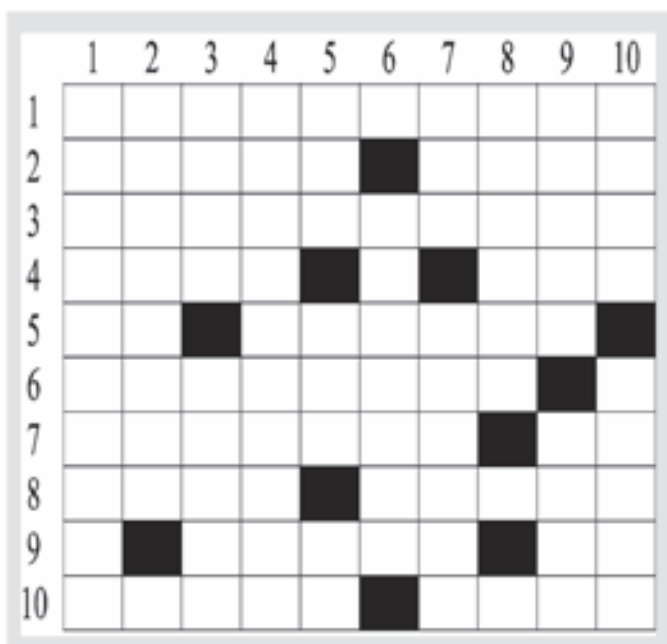
Journal Libération

Libération Maroc

o.j.l. MAROC

2017
www.o.j.l.ma

Mots croisés



HORIZONTALLEMENT

- 1- Fou de grandeur
- 2- Singe - Elliptiques
- 3- Très bruyant
- 4- Course - Fameux vaincu
- 5- Conifère - Linges de chef
- 6- Elles ont leurs hommes
- 7- Soudards - Être capable
- 8- Indicateur - Elle soûle ferme !
- 9- Troupe - Argon
- 10- Résiste - Territoire

VERTICALEMENT

- 1- Régime féminin
- 2- Noyé
- 3- Embarras - Élément de dossier
- 4- Démence
- 5- Mauvais service - Élément - Sur une borne
- 6- Recouvre
- 7- Lèche - Évaluez
- 8- Injurieux
- 9- Seins populaires - surface égale
- 10- Intente - Presque pas

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

1			7	8				
7	4		1	6	5			8
6		9				7		
			8	3	4	1		
	6				2			
	3	1	6	4				
	1			4			9	
9	8	7	3		6		1	
		5	9					2

Moyen

	5	2	1					
	3		8	4	5	2		
8		3						
5			6			3		
9			1					8
	1		4					9
				5			2	
	8	7	4	3			6	
				1	7	4		

Difficile

4			2	3	1			
	7		3		4			
9			5					
	8			1	6			
5	4			7		1		
		3	5			9		
		7				6		
	1		6	4				
7	8	2					3	

Expert

			5	3	7	8		
4			1		5			
		5	7					
6				2			4	
	8						1	
5		3						9
			3	4				
		2		5			8	
3	4	8	1					

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	9	6	4	3	1	8	7	5
7	8	3	5	9	2	6	4	1
5	1	4	7	8	6	3	2	9
9	5	8	6	1	4	7	3	2
4	7	1	9	2	3	5	8	6
3	6	2	8	5	7	9	1	4
1	2	7	3	6	9	4	5	8
6	4	5	1	7	8	2	9	3
8	3	9	2	4	5	1	6	7

Moyen

3	6	4	5	1	7	8	9	2
9	5	7	3	2	8	4	6	1
1	2	8	4	6	9	3	5	7
5	8	9	1	4	3	2	7	6
6	4	3	7	9	2	1	8	5
2	7	1	8	5	6	9	4	3
7	3	5	9	8	1	6	2	4
8	1	6	2	7	4	5	3	9
4	9	2	6	3	5	7	1	8

Difficile

6	7	9	5	2	8	4	3	1
8	4	3	1	7	6	9	5	2
1	2	5	3	4	9	7	8	6
3	6	7	9	8	4	2	1	5
4	9	1	2	3	5	6	7	8
2	5	8	6	1	7	3	4	9
5	1	2	4	9	3	8	6	7
9	8	4	7	6	1	5	2	3
7	3	6	8	5	2	1	9	4

Expert

9	5	1	4	2	3	7	6	8
6	4	2	7	8	9	3	5	1
8	3	7	1	5	6	9	2	4
5	2	4	8	9	1	6	3	7
7	6	8	3	4	5	1	9	2
3	1	9	2	6	7	8	4	5
4	8	3	9	7	2	5	1	6
1	7	5	6	3	4	2	8	9
2	9	6	5	1	8	4	7	3

Economie

Tanger: Hausse de 2,1% de l'IPC en avril dernier

L'indice des prix à la consommation (IPC) des ménages à Tanger a augmenté de 2,1% en avril dernier par rapport au mois précédent, et de 8,1% en glissement annuel.

L'indice des prix des produits alimentaires a augmenté de 5,6% en avril dernier par rapport à mars, en raison de la hausse des prix des "Fruits" de 19,7%, des "Poisson et fruits de mer" de 17,8%, des "Légumes" de 11,7%, des "Viandes" de 4,4%, des "Lait, fromage et œufs" de 0,6%, des "Huiles et graisses" de 0,5%, du "Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie" de 0,4%, des "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus de fruits et de légumes" de 0,3% et du "Pain et céréales" de 0,2%, indique un communiqué de la direction régionale du Haut-commissariat au plan (HCP) de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

La variation mensuelle de l'indice des produits non alimentaires a décliné de 0,3%, suite à la baisse des prix du "Transport" de 2%, des "Loisirs et culture" de 0,6% et des "Articles d'habillements et chaussures" de 0,1%. Par ailleurs, la hausse des prix des "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" de 0,4% et des "Biens et services divers" de 0,1%, et la stagnation des indices des autres divisions n'ont pas impacté l'évolution générale, précise la même source.

Sur un an, rapporte la MAP, l'indice des prix des produits alimentaires s'est élevé à 19% en avril dernier, sous l'effet de la progression des prix des "Légumes" de 39,2%, des "Fruits" de 32,6%, des "Huiles et graisses" de 29,1%, du "Lait, fromage et œufs" de 19,8%, des "Poisson et fruits de mer" de 14,5%, des "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus de fruits et de légumes" de 13,6%, des "Viandes" de 13,3%, du "Café, thé et cacao" de 8,9%, des "Produits alimentaires non classés ailleurs" de 7,2%, du "Pain et céréales" de 4,1%, du "Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie" de 3,8% et du "Tabac" de 5,4%.

La variation annuelle de l'indice des produits non alimentaires a également augmenté de 1,3%, alors que la variation dans les prix des divisions qui constituent les produits non alimentaires a fluctué entre une diminution de 3% pour la division du "Transport" et une augmentation de 6,4% pour la division des "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer".

L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il contribue au suivi et à l'analyse de la situation économique, et constitue un élément essentiel pour la mise en place de la politique financière et l'indexation des contrats entre les différents partenaires socio-économiques.

Le déficit budgétaire à plus de 20 milliards de DH à fin mai



Le Maroc a vu de nouveau son déficit budgétaire se détériorer pour atteindre 20,3 milliards de dirhams (MMDH) à fin mai 2023 contre un déficit budgétaire de 14,5 MMDH un an auparavant.

Il a progressé de 40% en mai dernier, soit près de 6 MMDH de plus que l'an dernier à la même époque, selon les données publiées récemment par la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

Dans son bulletin mensuel de statistiques des finances publiques (BMSFP) du mois de mai 2023, la Trésorerie générale précise que ce nouveau déficit tient compte d'un solde positif de 22,7 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA).



Une progression de 40% en comparaison avec la même période de 2022

A titre de rappel, à la même période de l'année dernière, le déficit du Trésor (14,5 MMDH) avait tenu compte d'un solde positif de 27,4 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

Dans le détail, les recettes ordinaires brutes se sont établies à 126,1 MMDH contre 116,2 MMDH à fin mai 2022, soit une hausse de 8,5% correspondant à +9,8 MMDH, suite à « l'augmentation des impôts directs de 5%, des droits de douane de 10,4%, des impôts indirects de 2,5%, des droits d'enregistrement et de timbre de 12,9% et des recettes non fiscales de 55,7% », a indiqué la TGR.

En augmentation de 4,8% équivalant à +5,2 MMDH, les recettes fiscales brutes ont été de 113 MMDH contre 107,9 MMDH à fin mai 2022, d'après les chiffres de la Trésorerie générale qui justifie cette évolution par la hausse des recettes douanières de 1,4% et de la fiscalité domestique de 6,1%.

Quant aux recettes non fiscales, elles ont été de 13,1 MMDH contre 8,4 MMDH un an auparavant, en augmentation de 55,7% (+4,7 MMDH), selon le bulletin mensuel de statistiques des finances publiques du mois dernier.

La hausse des recettes non fiscales s'explique notamment par

l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (7.030 MDH contre 2.556 MDH), des fonds de concours (972 MDH contre 347 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (503 MDH contre 300 MDH), conjuguée à la diminution des recettes de monopoles (2.958 MDH contre 3.736 MDH).

Concernant les dépenses émises au titre du budget général, la situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin mai 2023 montre qu'elles ont été de 210 MMDH à fin mai 2023.

Les dépenses ont ainsi progressé de 12,4% par rapport à leur niveau à fin mai 2022, « en raison de l'augmentation de 3,2% des dépenses de fonctionnement, de 15,9% des dépenses d'investissement et de 35,9% des charges de la dette budgétisée », selon les explications de la TGR.

A propos des charges de la dette budgétisée qui ont bondi de 35,9%, la Trésorerie générale attribue à la hausse de 42,5% des remboursements du principal (40,9 MMDH contre 28,7 MMDH) et de 18,7% des intérêts de la dette (13 MMDH contre 10,9 MMDH).

Toujours selon la TGR, à fin mai 2023, « les engagements de dépenses, y compris celles non

soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 330,9 MMDH ». Ce qui, a-t-elle précisé, a représenté un taux global d'engagement de 45%, soit le même niveau à fin mai 2022 et un taux d'émission sur engagements de 79%, soit le même niveau un an auparavant.

A noter que les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 71,5 MMDH durant la même période et que celles-ci ont tenu « compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 15,5 MMDH contre 14,3 MMDH à fin mai 2022 », comme l'a indiqué la TGR.

Intégrant la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 1,5 MMDH, les dépenses émises ont été de 49,6 MMDH, a souligné la même source déduisant que le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'est élevé à 21,9 MMDH.

S'agissant des services de l'Etat gérés de manière autonome, les recettes ont augmenté de 78,6% pour atteindre 1,10 MMDH contre 617 MDH à fin mai 2022 ; tandis que les dépenses se sont élevées à 356 MDH à fin mai 2023 contre 312 MDH un an auparavant, soit +14,1%.

Alain Bouithy

La CIMR anticipe le versement des pensions du mois de juin à l'occasion de l'Aïd Al Adha

La Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR) annonce à ses allocataires qu'elle procédera à l'occasion de l'Aïd Al Adha au paiement des pensions du mois de juin à compter du vendredi 23 juin.

C'est dans un esprit de solidarité que la CIMR a décidé à titre exceptionnel d'avancer le versement des pensions à l'ensemble de ses allocataires. Cette mesure a été prise par la

caisse à l'occasion de l'Aïd Al Adha afin de permettre à ses prestataires et leurs familles de passer la fête du sacrifice dans de bonnes conditions et les soulager face aux lourdes charges qui pèsent considérablement durant cette période.

À cette occasion, la CIMR présente ses meilleurs vœux de santé et prospérité à l'ensemble de ses allocataires, adhérents, affiliés et partenaires.

Le volume des exportations des principaux secteurs industriels a atteint 369,7 MMDH en 4 ans

Le volume des exportations des principaux secteurs industriels est passé, entre 2018 et 2022, de 236,5 à 369,7 milliards de dirhams (MMDH), réalisant ainsi une progression "importante", a déclaré, mardi à Rabat, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour.

La période allant de 2019 à décembre 2022 a vu le passage des exportations du secteur automobile de 80,2 à 111,3 MMDH et celles du secteur aérien de 17,5 à 21,3 MMDH, a précisé M. Mezzour, en réponse à une question sur "La politique industrielle nationale, l'efficacité et l'impact", lors d'une réunion de la Commission des secteurs productifs à la Chambre des représentants.

Et d'ajouter qu'au cours de la même période, les exportations du secteur du textile et du cuir sont passées de 36,9 à 43,960 MMDH, celles des industries alimentaires de 32,4 à 43,9 MMDH et celles de l'électricité et l'électronique de 10,4 à 18,6 MMDH, tandis que celles de l'Office chérifien des phosphates ont progressé de 41,6 à 102,4 MMDH.

Marrakech enregistre une hausse de 63% des arrivées en mai dernier

Un accroissement attribuable aux bonnes performances enregistrées par les résidents ainsi que les non-résidents

L'activité touristique au niveau de Marrakech a enregistré, en mai dernier, une hausse de 63% des arrivées par rapport à la même période de l'année 2019, selon la Délégation régionale du tourisme à Marrakech.

L'accroissement des arrivées au cours du mois de mai est attribuable aux bonnes performances enregistrées par les résidents (+167%) ainsi que les non-résidents, notamment les principaux marchés émetteurs de touristes, dont l'Italie (+23%), le Royaume-Uni (+56%), la France (+39%), l'Espagne (+41%) et la Belgique (+39%), explique ladite Délégation dans un communiqué.

Et la même source de faire savoir que les nuitées ont enregistré la même tendance haussière, avec 51% comparativement à la même période de l'année 2019, rapporte la MAP.

Concernant la fréquentation des chambres, le taux d'occupation s'est amélioré de 23 points par rapport au même mois de

2019 pour atteindre 72% durant le mois de mai dernier, ajoute la même source.

Depuis le début de l'année et à fin mai 2023, Marrakech a connu une hausse de 11% de ses nuitées déclarées par rapport à la même période de l'année 2019 et une hausse de 12% de ses arrivées, précise la même source, relevant que "l'activité touristique à la Cité ocre a ainsi surpassé les chiffres de 2019, année de référence". Et la délégation régionale du tourisme à Marrakech d'ajouter que l'année 2023 a commencé sous de bons auspices et que le secteur touristique à Marrakech reprend et renoue avec la croissance.

Parallèlement, durant le mois de mai dernier, l'aéroport international de Marrakech-Ménara a connu une augmentation au niveau du trafic aérien par rapport à la même période de 2019, en enregistrant un volume de trafic commercial passager de 624.029 contre 493.126 passagers accueillis durant mai 2019, soit une hausse de 27%.

Cette tendance s'aligne sur les prévisions à moyen terme, alors



même que le secteur touristique continuera d'évoluer de façon prometteuse notamment avec l'ouverture de nouvelles lignes aériennes.

Cette forte reprise des arrivées est accompagnée également par une hausse remarquable du volume d'investissement touristique, tient à expliquer la même source. En effet, durant les cinq

premiers mois de l'année en cours, 159 projets liés à l'hébergement touristique ont été autorisés, d'une capacité litère de 7.850 lits et un montant d'investissement de 538 millions de dirhams, ce qui prévoit la création de 5.028 emplois directs, lit-on dans le communiqué.

Durant la même période, le parc hôtelier de la ville s'est enri-

chi avec l'ouverture de 25 nouveaux établissements d'hébergement, poursuit la même source.

Il en va de même pour le métier de la distribution qui a connu l'ouverture de 15 nouvelles agences de voyages, ce qui démontre la confiance dans la pérennité de la dynamique actuelle de la destination Marrakech, conclut ladite Délégation.

La RAM compte renforcer sa flotte et étendre son réseau mondial

Royal Air Maroc (RAM) prévoit le renforcement de sa flotte et l'extension de son réseau mondial pour répondre à la demande croissante sur la destination Maroc, a indiqué le PDG de la compagnie nationale, Abdelhamid Addou, dans une interview publiée mardi par Bloomberg.

La RAM prévoit d'ouvrir de "nombreuses" nouvelles lignes aériennes principalement vers l'Afrique, l'Europe et les Amériques, a souligné M. Addou. La compa-

gnie aérienne marocaine met la touche finale à un appel d'offres pour l'acquisition de nouveaux appareils long et moyen-courriers afin de répondre à une augmentation attendue des arrivées de touristes au Maroc et d'étendre son réseau, souligne le média américain.

Une flotte plus importante est essentielle pour renforcer la stature mondiale de la compagnie et capitaliser sur l'image de marque du Maroc en tant que destination de choix pour les touristes, a souligné le PDG de la RAM

en marge de sa participation à la conférence "Bloomberg New Economy Gateway Africa" organisée à Marrakech, rapporte la MAP.

Royal Air Maroc veut consolider son hub de Casablanca en tant que plaque tournante de transit pour l'Afrique subsaharienne, a affirmé M. Addou, notant que "le potentiel du continent est très important et doit être développé par les compagnies aériennes africaines". La conférence "Bloomberg New

Economy Gateway Africa", organisée sous le thème "Gateway Africa" par Bloomberg en partenariat avec l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), s'est ouverte mardi à Marrakech avec la participation de plus de 200 décideurs économiques et politiques, nationaux et internationaux, dans l'objectif de discuter des réponses à apporter aux défis actuels et contribuer à l'essor économique soutenu de l'Afrique.

Remise des prix de la 3^{ème} édition du programme "Je dessine mon patrimoine"

La Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat, présidée par SAR la Princesse Lalla Hasnaa, a organisé lundi au Centre international Hassan II pour la formation à l'environnement à Sidi Bouknadel, la cérémonie annuelle de remise des prix de la 3^{ème} édition du programme "Je dessine mon patrimoine".

Ce programme, déployé dans le sillage de la célébration de la Journée internationale des monuments et sites, vise à sensibiliser les enfants aux valeurs patrimoniales de Rabat à travers la création artistique et plastique, la mise en œuvre de programmes de recherche ainsi que l'organisation de visites aux sites patrimoniaux et institutions culturelles.

Plus de 1200 enfants ont ainsi été sensibilisés aux notions du patrimoine culturel immatériel et 120 dessins accompagnés de contes dont les textes ont été repris par de jeunes calligraphes et qui mettent l'accent sur le patrimoine culturel matériel et immatériel marocain ont été réalisés dans le cadre de cette nouvelle édition.

Une exposition de toutes les œuvres des enfants a également été organisée en marge de cette cérémonie, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, le Comité marocain du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS - Maroc), l'Institut national de la recherche agronomique et l'Institut national des Beaux-Arts de Tétouan.

S'exprimant à cette occasion, la responsable des programmes éducatifs à la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat, Mouna Belbekri, a indiqué que ce programme éducatif vise



à sensibiliser les écoliers et les enseignants aux valeurs patrimoniales et culturelles de la ville de Rabat, et ce à travers le dessin et la créativité artistique, ajoutant que "les écoliers ont créé des œuvres, accompagnées de contes, qui mettent en avant leur attachement à la préservation du patrimoine".

"Avant de réaliser ces œuvres, les écoliers ont effectué des recherches au sein de leurs établissements scolaires", a-t-elle ajouté, relevant que la Fondation a également organisé avec ses partenaires des visites de sites patrimoniaux et culturels, notamment à la Médina, à la Kasbah des Oudayas, au Musée National de la parure et au Jardin zoologique de Rabat.

Elle a, en outre, affirmé que la Fondation a réalisé un livre de l'édition qui présente toutes les œuvres des enfants et leurs contes, restituant ainsi le travail des jeunes artistes en lui donnant plus de visibilité par sa mise en ligne sur son site web.

De son côté, le directeur de l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Rabat-Salé-Kénitra, Mohamed Aderdour, a souligné que cette manifestation nationale annuelle se veut l'occasion idoine pour valoriser et célébrer le patrimoine immatériel et sensibiliser les plus jeunes à l'importance de ce patrimoine, notant que plus de 1200 écoliers de 40 établissements scolaires ont participé à cette 3^{ème} édition.

"La particularité de cette édition, qui a connu un très grand engouement, est l'introduction du conte avec le dessin, en mettant l'accent sur le patrimoine culturel immatériel", a-t-il expliqué, indiquant que "les écoliers ont fait un excellent travail lors de ce programme, à travers la mise en avant de la richesse du patrimoine culturel immatériel de la ville de Rabat".

A cet égard, il a salué l'ensemble des partenaires ainsi que tous les enseignants, inspecteurs, directeurs d'écoles, encadrants et cadres au sein des établissements scolaires pour leur engagement et encadrement des écoliers.

Mené par la Fondation, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, l'Institut national de la recherche agronomique et ICOMOS-Maroc, ce programme vise à sensibiliser les enfants aux valeurs patrimoniales de Rabat à travers la création artistique et plastique.

Les artistes en herbe sont tout d'abord sensibilisés au patrimoine par des travaux de recherche en classe et des visites guidées sous la conduite de conservateurs de sites et monuments historiques. Ils sont ensuite encadrés par des inspecteurs et enseignants en arts plastiques pour que leurs réalisations soient exposées.

La Fondation a pour vocation de perpétuer et de transmettre les valeurs historiques, architecturales, artistiques, paysagères, matérielles et immatérielles inhérentes au patrimoine culturel de Rabat. Pour ce faire, elle favorise la synergie entre les acteurs concernés par la sauvegarde du patrimoine et œuvre pour la sensibilisation, la promotion et l'évaluation de l'état de conservation du patrimoine.

Deux livres sur le Maroc déclarés "d'intérêt culturel" par la ville de Buenos Aires

Deux anthologies sur le Maroc, écrites par des poètes et des écrivains argentins amis du Royaume, ont été déclarés «d'intérêt culturel» par l'Assemblée législative de Buenos Aires.

Il s'agit de "Poètes Argentins Amis du Maroc" (Anthologie I) parue en 2021 et "Histoires entre deux rives : Maroc et Argentine" (Anthologie II) parue en 2022.

L'annonce officielle de cette «Déclaration d'intérêt culturel» a eu lieu lundi lors d'une cérémonie dans l'emblématique bibliothèque Esteban Echeverría, située dans le centre historique de Buenos Aires, où la culture marocaine a été mise à l'honneur en présence d'une pléiade d'intellectuels, d'écrivains et de poètes argentins.

Dans un discours de circonstance Carolina Estebarena, membre de l'Assemblée lé-

gislatrice de la ville autonome de Buenos Aires, a salué cette «Déclaration d'intérêt culturel» des deux anthologies publiées à l'initiative de l'ambassade du Maroc en Argentine.

Estebarena a exprimé sa "grande joie de voir que des écrivains argentins ont écrit avec amour et passion sur le Maroc, en mettant leur talent poétique et narratif au service du rapprochement entre le Maroc et l'Argentine".

Pour sa part, l'écrivaine Mariela Palermo a indiqué que "Poètes argentins amis du Maroc" a été réalisée par un groupe d'écrivains, ajoutant que ses 60 membres ont choisi d'écrire sur le Royaume à partir d'une perspective littéraire argentine.

L'universitaire et poétesse Palermo, responsable de l'édition et correction des deux anthologies, a relevé que la culture permet de

«se voir dans l'autre (...) nous écrivons pour valoriser et apprécier les coutumes et interpréter correctement les traditions. Ici, nous avons non seulement ouvert un dialogue entre le Maroc et l'Argentine, mais la littérature a brisé les dimensions temps et espace», s'est félicitée Mariela Palermo.

Pour sa part, l'ambassadeur du Maroc en Argentine, Fares Yassir, a mis en valeur le rôle de la diplomatie culturelle dans le rapprochement entre les deux pays, ajoutant que le projet des anthologies a été conçu pour «apporter notre pierre à l'édifice et pour construire des passerelles entre les peuples argentin et marocain».

Fares Yassir s'est dit enthousiaste de continuer à tendre des ponts et à poursuivre le dialogue à travers la culture, la prose et la poésie, annonçant dans la foulée une troi-

sième anthologie qui va prendre la forme d'un dialogue sur les arts. "Nous avons choisi la peinture qui, comme l'écriture, est une petite fenêtre à travers laquelle nous regardons le Maroc. Ces peintures serviront d'inspiration à nos écrivains et poètes pour écrire des textes merveilleux, comme ils l'ont fait dans les deux premières anthologies", a-t-il promis.

Le diplomate marocain a rappelé la présentation «impressionnante» des deux anthologies sur le Maroc à la Foire du livre de Buenos Aires l'année dernière en présence de plus de 250 personnes.

Dans le prologue des "Histoires entre deux rives : Maroc et Argentine", Fares Yassir avait écrit que cette anthologie est un livre d'histoires pleines de fantaisie et de sens humain qui esquissent deux cultures et dessinent une étroite poésie faite de fraternité.

Disney prépare une série animée pour enfants avec une petite sirène noire



Disney a annoncé mardi une nouvelle série animée pour enfants inspirée de son film de 1989 "La petite sirène", qui mettra à nouveau en scène une Ariel noire, comme l'adaptation en prise de vues réelles sortie en salle le mois dernier. Intitulée "Disney Junior Ariel", cette série musicale pour les tout-petits est actuellement en production et doit sortir l'année prochaine.

Elle raconte les aventures sous-marines d'Ariel, princesse sirène de 8 ans, et de ses amis (dont Polochon) aux quatre coins du royaume féérique d'Atlantica, inspiré des Caraïbes. "Je suis très enthousiasmée par

Ariel, je ne pensais pas qu'on aurait un personnage emblématique comme elle" dans un dessin animé pour tout-petits, s'est réjouie Ayo Davis, la présidente de Disney Branded Television, filiale dédiée aux contenus télé, lors d'une conférence de presse au Festival d'animation d'Annecy, en France. "Je suis aussi très enthousiasmée à l'idée d'avoir un personnage auquel ma fille peut s'identifier", a ajouté la dirigeante afro-américaine.

Ce projet n'est pas anodin pour Disney, qui a essuyé des commentaires racistes sur les réseaux sociaux après avoir confié le rôle d'Ariel à la chanteuse de R&B Halle Bailey

dans son dernier film plutôt qu'à une actrice blanche comme le personnage fictif d'origine.

La firme aux grandes oreilles, qui multiplie ces dernières années les prises de position en faveur de la diversité, est notamment engagée dans un bras de fer avec le gouverneur de Floride aux politiques jugées homophobes, Ron DeSantis, rival de Donald Trump aux primaires républicaines pour la présidentielle de 2024.

La première princesse noire de Disney n'est apparue qu'en 2009 sous les traits de Tiana dans le long-métrage d'animation "La Princesse et la Grenouille".

Bouillon de culture

Cormac McCarthy

tire sa révérence

Le célèbre romancier américain Cormac McCarthy est décédé mardi à l'âge de 89 ans dans son domicile de Santa Fe, au Nouveau-Mexique, a annoncé son éditeur.

McCarthy est connu par ses représentations violentes et sombres des États-Unis dans des romans comme "Blood Meridian", "The Road" et "All the Pretty Horses".

Au cours d'une carrière de près de 60 ans, McCarthy - considéré par le critique littéraire Howard Bloom comme le "véritable héritier" d'Herman Melville et de William Faulkner - a écrit une douzaine de romans, dont beaucoup ont été salués par la critique.

McCarthy était dépeint dans les médias comme reclus, évitant les présentations de livres, les signatures, les interviews et les conférences que d'autres écrivains de renom considéraient comme des obligations professionnelles. Mais le romancier détestait parler de ses livres, qui présentaient principalement des personnages masculins et décrivait une violence abondante.

"Je n'ai jamais douté de mes capacités", a déclaré McCarthy au Times dans l'une de ses rares interviews.

"All the Pretty Horses", le premier volet de sa "Border Trilogy", est devenu un best-seller et a remporté le National Book Award en 1992.

Son roman "The Road", lauréat du prix Pulitzer, qui suivait un père et son fils voyageant à travers une Amérique post-apocalyptique, a catapulté McCarthy vers la popularité.

"The Road" était également l'un des nombreux livres de McCarthy adaptés au cinéma, notamment à travers le film des frères Coen "No Country for Old Men", qui a remporté quatre Oscars, dont celui du meilleur film.

Les Beatles réunis pour une "dernière" chanson grâce à l'intelligence artificielle

Plus de 50 ans après, les quatre garçons dans le vent sont de retour: une chanson inédite des Beatles enregistrée en utilisant l'intelligence artificielle pour recréer la voix de John Lennon va sortir cette année, a annoncé Paul McCartney.

Alors que les possibilités de l'IA suscitent craintes et convoitises dans l'industrie musicale, le musicien du légendaire groupe de Liverpool, qui s'apprête à fêter ses 81 ans, a révélé l'information dans une interview diffusée mardi sur BBC Radio 4.

"Nous en sommes venus à faire ce qui sera le dernier enregistrement des Beatles, c'était une maquette de John à partir de laquelle nous avons travaillé", a expliqué "Macca".

"Nous venons de terminer et cela va sortir cette année", a-t-il ajouté.

"Nous avons réussi à prendre la voix de John et à la purifier grâce à l'IA pour mixer l'enregistrement", a-t-il poursuivi.

Il a expliqué que l'idée était venue après la série documentaire réalisée en 2021 par Peter Jackson.

Pour "Get Back", le réalisateur de la trilogie du "Seigneur des Anneaux" avait "sorti la voix de John" d'une cassette en la séparant du piano à l'aide des nouvelles technologies.

En avril 1970, six mois après la sortie de l'album "Abbey Road" et un mois avant celle de "Let it be", les Beatles ont annoncé leur séparation. Les dix ans de vie commune de Paul McCartney, John Lennon, George Harrison et Ringo Starr ont donné 14 albums best-sellers, près d'un milliard de disques vendus et le tournage de plusieurs films.

Malgré la mort de Lennon en 1980 et d'Harrison en 2001, la "Beatlemania" reste féroce à travers le monde et les possibilités offertes par l'IA ont déjà donné des tentatives de fans de les réunir, ou de revisiter les dernières oeuvres de Paul McCartney avec sa voix de jeunesse.

Interrogé sur ces développements, McCartney a révélé la préparation de cette nouvelle chanson qu'il n'a pas nommée.

La BBC estime qu'il s'agit "probable-

ment" d'une composition de Lennon datant de 1978, appelée "Now and Then", déjà envisagée pour une compilation en 1995.

Elle figurait dans une cassette intitulée "Pour Paul" enregistrée par Lennon peu avant son assassinat à New York en 1980. La veuve du musicien Yoko Ono l'avait remise ensuite à son destinataire.

Paul McCartney n'avait pas caché depuis vouloir donner au morceau une nouvelle vie mais avait toujours expliqué que le projet n'avait jamais abouti en raison de l'opposition de George Harrison qui ne l'aimait pas.

L'apparition de l'IA dans l'industrie musicale pose d'énormes questions financières et éthiques. Le procédé est utilisé pour recréer des oeuvres de musiciens de renom. De fausses oeuvres d'artistes comme Eminem, Drake, The Weeknd ou Oasis ont été créées grâce à l'intelligence artificielle.

Le chanteur britannique Sting a récemment prédit une "bataille" des artistes pour "défendre notre capital humain contre l'IA".

"On ne peut pas laisser les machines prendre le contrôle, il faut être prudents", a

expliqué l'ancien chanteur de Police, âgé de 71 ans. "Peut-être que pour la musique électronique, ça marche. Mais pour les chansons, qui expriment des émotions, je ne crois pas que je serai ému".

De son côté, Paul McCartney a jugé le phénomène "très intéressant": "C'est quelque chose que nous sommes tous en train d'appréhender en ce moment, d'essayer de comprendre ce que cela veut dire".

"Il y a un bon côté, et un côté effrayant, on va voir où ça mène", a-t-il ajouté.

Le musicien, auteur notamment de "Yesterday", la chanson la plus radiodiffusée au XXe siècle, reste hyperactif. Il a mené une riche carrière solo et est devenu encore l'année dernière, quelques jours après avoir soufflé ses 80 bougies, la tête d'affiche la plus âgée du mythique festival anglais de Glastonbury.

Il s'exprimait mardi à l'occasion de l'ouverture fin juin d'une exposition de 250 photos inédites des Beatles que "Sir Paul" a prises à leurs débuts, en 1963 et 1964, à la National Portrait Gallery de Londres.

Doublure argentée de la souveraineté nationale

Malgré les sombres prédictions qui ont accompagné le déclin de la gouvernance mondiale, moins de coopération internationale ne signifie pas nécessairement un désastre. En fait, les gouvernements nationaux peuvent donner la priorité à la prospérité nationale et à la cohésion sociale plutôt qu'au multilatéralisme sans nuire à l'économie mondiale.



Les commentaires sur l'économie mondiale n'ont jamais manqué d'exhortations à une plus grande coopération mondiale. "Ce qui se passe n'importe où affecte tout le monde... [donc] il est assez clair que le monde a besoin de plus... de coordination et de coopération internationales", a écrit un haut responsable du Fonds monétaire international en 2013.

Les inquiétudes concernant les insuffisances de la gouvernance mondiale et l'affaiblissement du multilatéralisme se sont intensifiées ces dernières années, car les États-Unis et d'autres économies avancées ont de plus en plus mis leurs agendas nationaux au premier plan. Les approches unilatérales ont dominé le commerce, les politiques industrielles et la transition climatique. L'Organisation mondiale du commerce - le couronnement de la gouvernance mondiale dans l'ère de l'hypermondialisation que nous quittons - a été réduite à un spectateur inefficace.

Pour le commentateur mondialiste, c'est clairement un mauvais nouvelle. Pour l'économie mondiale, cependant, les conséquences sont moins claires et pourraient être salutaires. En fait, dans un monde où les gouvernements nationaux se concentrent sur leur propre prospérité durable et leur cohésion sociale, l'économie mondiale se porterait très bien. A y regarder de plus près, les arguments en faveur de la gouvernance économique mondiale s'avèrent considérablement plus faibles qu'on ne le suppose généralement.

Partez du cas classique de la coopération mondiale. Nous vivons dans un monde qui est économiquement interconnecté, dit l'argument habituel. Ce qu'un pays fait affecte souvent les autres. Si les gouvernements ne coordonnent pas leurs politiques et ne parviennent pas à un accord sur des règles communes, ces retombées pourraient aggraver la situation de tout le monde.

Mais cet argument qui semble raisonnable a un gros trou : la simple existence de retombées n'est pas une justification

adéquate pour une coordination mondiale. Dans l'écrasante majorité des cas où les politiques économiques génèrent des retombées transfrontalières, les gouvernements nationaux conservent légitimement leur pleine autonomie avec peu de préjudice apparent pour l'économie mondiale.

Prenons l'exemple d'un gouvernement qui souhaite doubler son budget pour l'enseignement public supérieur ou pour la formation de scientifiques et d'ingénieurs. Les autres gouvernements devraient-ils être autorisés à s'opposer et à invoquer des règles internationales pour contraindre ou discipliner la politique ? Même les mondialistes les plus purs et durs considéreraient cela comme une possibilité absurde.

Mais il y a certainement un débordement transfrontalier, et il pourrait être important : si la politique est menée, le pays d'origine renforcera son avantage comparatif dans les biens à forte intensité de compétences, nuisant à ses concurrents sur les marchés mondiaux. Parce que les retombées sont si omniprésentes et parce que de nombreux domaines de la politique gouvernementale sont naturellement considérés comme «nationaux» (comme l'indique l'exemple de l'éducation), ils ne sont pas un bon guide pour savoir où nous devrions rechercher une coopération mondiale.

Peut-être que les règles mondiales devraient se concentrer sur les politiques susceptibles de nuire à l'économie nationale. Investir dans l'éducation publique serait très probablement bénéfique pour l'économie nationale, même si cela nuit à certains partenaires commerciaux. Mais augmenter les droits d'importation ou subventionner certaines industries nuirait dans de nombreuses circonstances à l'économie nationale ainsi qu'aux partenaires commerciaux.

Mais cette approche ne produirait pas non plus un guide fiable. Les tarifs d'importation, les subventions et une myriade d'autres politiques susceptibles de réduire l'efficacité dans des conditions de marché

parfaites peuvent être souhaitables dans des conditions de pis-aller, par exemple, pour lutter contre le chômage régional ou les externalités technologiques. Il n'est pas évident que les bureaucraties mondiales seraient mieux placées - ou considérées comme plus légitimes - que les autorités politiques nationales pour déterminer la pertinence de ces politiques pour l'économie nationale. Et, de toute façon, les démocraties ne devraient-elles pas être autorisées à faire leurs propres erreurs ?

L'argument en faveur de la gouvernance mondiale est beaucoup plus fort pour la catégorie plutôt étroite des politiques qui sont strictement «chacun pour soi» - le mal qu'elles génèrent à l'étranger est une condition préalable nécessaire aux avantages produits chez eux. Exploiter le pouvoir monopolistique d'un pays sur les marchés mondiaux, maintenir de faibles impôts sur le capital pour déplacer les bénéfices papier de l'étranger ou sous-évaluer la monnaie nationale pour «voler» des emplois à l'étranger sont des cas classiques. Mais de tels exemples sont rares. La grande majorité des politiques économiques qui produisent des retombées transfrontalières négatives ne sont pas du type chacun pour soi, et elles seraient déployées même en l'absence de préjudice pour d'autres pays.

Qu'en est-il du «protectionisme climatique», qui est au centre des inquiétudes contemporaines autour de l'unilatéralisme ? Alors que les exigences de contenu local des subventions vertes des États-Unis et les tarifs de l'UE sur les importations à forte intensité de carbone ont soulevé la colère des pays tiers, ces préoccupations sont déplacées. Le changement climatique est un problème existentiel pour le monde, et y faire face est un véritable bien public mondial. Du point de vue de la gouvernance mondiale, ce serait bien pire si les principaux pays choisissaient de profiter des politiques de décarbonisation des autres et ne faisaient pas grand-chose eux-mêmes pour lutter contre le changement climatique.

Pour diverses raisons essentiellement nationales, les États-Unis et l'UE ont fait d'importants progrès pour faire avancer la transition climatique. C'est un motif de réjouissance et non de condamnation, même s'ils l'ont fait unilatéralement et en utilisant des instruments très différents. Le désir de leurs gouvernements de conserver une partie des avantages chez eux en privilégiant la position concurrentielle des entreprises nationales est compréhensible - et un petit prix qui vaut la peine d'être payé pour l'économie mondiale dans son ensemble. Trop de limites à l'autonomie des politiques nationales peuvent également produire un contrecoup contre l'économie mondiale. L'une des conséquences de l'érosion de la souveraineté nationale dans le cadre de l'hypermondialisation a été l'augmentation de l'anxiété économique et le sentiment de perte de contrôle chez de nombreux citoyens. Ce sont des circonstances qui exacerbent la xénophobie et l'hostilité hors groupe. Alors que la concurrence des importations alimentait les pertes d'emplois dans de nombreuses communautés, les électeurs se sont tournés vers les populistes ethno-nationalistes et autoritaires. Ainsi, lorsque les gouvernements poursuivent des programmes économiques, sociaux et environnementaux plus inclusifs, ils offrent un avantage supplémentaire à l'économie mondiale. Les économies bien gouvernées où la prospérité est largement partagée sont plus susceptibles d'accueillir favorablement l'expansion du commerce international, des investissements et de l'immigration. Comme l'enseigne l'économie, c'est l'économie nationale qui récolte l'essentiel des bénéfices de l'ouverture à l'économie mondiale, à condition que ces bénéfices soient équitablement répartis. Lorsque les pays s'aident, ils aident l'économie mondiale.

Par Dani Rodrik
Professeur d'économie politique internationale à la Harvard Kennedy School

George Soros

Le spéculateur philanthrope passe la main



Spéculateur de légende auto-érigé en philanthrope et pourfendeur du capitalisme ultra-libéral, George Soros, qui s'apprête à céder à l'un de ses fils le contrôle de son empire, est devenu la cible des ultra-conservateurs et complotistes, prompts à des attaques aux relents antisémites.

Agé de 92 ans, le milliardaire va transmettre les rênes de son organisation à Alexander (37 ans), l'un de ses fils, a-t-il indiqué au Wall Street Journal.

Alex, son diminutif, va succéder à un personnage haï par une partie de la droite dure, des contestataires et conspirationnistes, qui l'ont accusé, entre autres, d'avoir financé des ma-

nifestations violentes, oeuvré à renverser des gouvernements ou fabriqué une crise migratoire en Europe.

Le mois dernier encore, Elon Musk l'a visé dans un tweet, affirmant gratuitement: "Il veut éroder le tissu même de la civilisation. Soros déteste l'humanité".

En cause: les milliards qu'il a versés par le biais de son organisation Open society foundations (OSF) en faveur de réformes de l'économie et de la justice, du droit des minorités et des réfugiés, de la liberté d'expression.

C'est après être devenu une éminence de la finance qu'il a consacré son argent à la défense de ses idées.

Son plus grand coup d'éclat boursier restera son pari sur la chute de la livre sterling en 1992, alors que l'Angleterre s'enfonçait dans la crise économique.

Après ce raid, qui lui avait permis d'empocher un milliard de dollars de profits, il est devenu une référence dans les milieux financiers, adulé par nombre d'investisseurs et craint par les ministres de l'Economie des plus grandes puissances.

George Soros est né le 12 août 1930 dans une famille juive de Budapest. Grâce à de faux papiers, sa famille et lui échappent aux nazis pendant l'occupation de la ville en 1944-1945.

Après l'instauration du communisme en Hongrie, il part à Londres en 1947 où il étudie à la prestigieuse London School of Economics, avant

d'émigrer à New York en 1956.

Il prospère dans le monde de la finance et crée en 1970 son propre fonds spéculatif, à l'origine de sa fortune. Cette dernière est évaluée par Forbes à 6,7 milliards, mais elle n'inclut pas les 18 milliards de dollars transférés à ses fondations en 2017.

Il s'est lancé dans la philanthropie en 1979 en accordant des bourses à des étudiants noirs sud-africains, en plein apartheid. Il aide ensuite des dissidents aux régimes communistes en Europe centrale.

Après la fin de la guerre froide, son action s'étend sur tous les continents et à d'autres domaines d'activités.

Aux Etats-Unis par exemple, il soutient des programmes d'aide aux toxicomanes et de réforme du système carcéral et se prononce en faveur de la dépénalisation du cannabis.

Ce père de cinq enfants est un disciple du philosophe autrichien Karl Popper et de sa vision de la "société ouverte", qui passe par des régimes démocratiques progressistes.

La défense de ces valeurs lui vaut rapidement d'être critiqué mais le dénigrement est devenu plus virulent à partir des années 2010, avec nombre d'attaques rappelant, plus ou moins ostensiblement, les caricatures antisémites.

Le Premier ministre nationaliste hongrois Viktor Orban notamment lui a reproché d'encourager l'immigration et de comploter contre son gou-

vernement par le biais des ONG qu'il finançait. Son organisation avait été poussée à quitter le pays en 2018.

Peu après, Georges Soros a été nommé "personnalité de l'année" par le Financial Times, qui l'a qualifié alors de "père du secteur des fonds spéculatifs" mais a salué surtout son rôle de "porte-drapeau de la démocratie progressiste" et ses combats contre "l'autoritarisme, le racisme et l'intolérance".

Ce génie des affaires n'a pas connu que des succès, essayant des pertes cuisantes lors du krach boursier de 1987 ou de la crise russe de 1998.

Il a aussi été rattrapé par la justice, condamné en France en 2002 pour délit d'initié dans une tentative d'OPA sur la Société Générale et en Hongrie en 2009 pour manipulation de marché.

Son fonds continue de spéculer, investissant aussi bien dans les nouvelles technologies, l'immobilier que les matières premières. Mais ce paradoxal loup de Wall Street dénonce aussi régulièrement les méfaits du capitalisme, plaidant pour une plus grande régulation des marchés.

Dans un essai en 2011, il a écrit: "Ma réussite sur les marchés financiers m'a apporté un degré d'indépendance plus important que la plupart des gens. Cela m'oblige à prendre position sur des sujets controversés sur lesquels d'autres ne peuvent pas s'exprimer."



Ma réussite sur les marchés financiers m'a apporté un degré d'indépendance plus important que la plupart des gens

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRE DES PRIX
EN SEANCE PUBLIQUE
N° 18/DRAO/2023

Le 01 AOUT 2023 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix relatif à L'ACHAT ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE LA HALLE TECHNOLOGIQUE DU CENTRE D'INNOVATION AGROALIMENTAIRE SIS A L'AGROPOLE DE BERKANE ENTITE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE L'ORIENTAL EN LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUINT ESSRAK BP 704 Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état www.marchespublics.gov.ma.

- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 100 000,00 Dh (Cent-Milles dirhams) TTC.
- l'estimation des coûts des prestations est de : Dix Huit Millions Soixante Trois mille deux cent quatre Dirhams (18 063 204,00 dh) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9/2021 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents sont dans l'obligation de déposer par voie électronique leurs plis sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
La documentation, pro-

spectus et notices devis descriptif exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés ou envoyée au Siège de la DRA de l'Oriental à Oujda le 31/07/2023 avant 16 heures 30 min.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 15 du règlement de Consultation.

N°4379 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DES PRIX EN
SEANCE PUBLIQUE
N° 17/DRAO/2023

Le 18/07/2023 à 10... heures, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix relatif à L'Assistance technique des agriculteurs pour la certification biologique des produits : Olivier et Amandier dans les provinces de Guercif, Taourirt, Nador, Driouch, Berkane et Oujda pour le compte de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental Oujda, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUINT ESSRAK BP 704 Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état www.marchespublics.gov.ma.

- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000,00 dirhams (trois mille dirhams) TTC.
- l'estimation des coûts des prestations est de : cent huit mille dirhams (108.000,00 dh).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précisé Bd LOUJIDI Mous-

tafha, Route AOUINT ESSRAK BP 704 -Oujda ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda.
- Soit les transmettre par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances 14.20 du 4 septembre 2014.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de Consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc :
Copie ou l'originale de certificat d'agrément dans le domaine d'activité : D9, délivrés conformément au décret n°2-98-984 du 22 Mars 1999.
Pour les concurrents non installés au Maroc : ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article 11 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N°4382 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE DE TABIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 01 /2023/C.TABIA

Le Mardi 11 juillet 2023 à 11 heures du matin il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune territoriale de Tabia à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :
Construction d'un Ouvrage d'art à Ighir Amjoude au douar Tihirissine à La C.T Tabia Province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq Mille dirhams, 00 Cts (5 000,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent cinquante mille neuf cent douze dirhams 00 centimes

(150 912,00dh).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique de la commune de Tabia ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit soumissionné électroniquement conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04/09/2014.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de consultation.

N°4383 /PA

MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DEL JADIDA
CERCLE DE SIDI SMAÏL
CAIDAT D'OULED
HAMDANE
C.T CHAIBATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01 /2023/Chaibate

Le 11/07/2023 à 11Heures. Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la C.T CHAIBATE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour travaux d'aménagement des pistes reliant :

- Douar CHBANATE au

douar OD SI MOUSSA BEN ALI ;
- Route goudronnée à la route goudronnée passant par OD CHORFI ;
- Douar OD SI HAMDOUNE au douar CHBANATE en MCR sur un linéaire de 4,266km à la C.T CHAIBATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune CHAIBATE et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics d'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE MILLE DIRHAMS (30 000,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : SEPT CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE SIX CENT VINGT SIX DIRHAMS, 72 CENTIMES (793 626,72 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la Commune CHAIBATE ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre l'offre au

maître d'ouvrage par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N°4384 /PA

**POUTISS LOCATION
SARLAU**
CONSTITUTION
RC: 8955

Aux termes d'un acte sous seing privé du 02/06/2023 il a été établi les statuts d'une société SARLAU, au capital social de 100 000,00 DHS comme suite :

Dénomination : "POUTISS LOCATION"
Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée A Associé Unique (SARLAU).
SIEGE SOCIAL : Un garage SITUÉ AU N°147 LOTISSEMENT LAYMOUNE AKLIM-BERKANE.

Objet social : LOCATION DE VOITURE SANS CHAUFFEUR.
Capital Social : 100 000,00 dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 (Dix Mille) parts sociales de cent dirhams (de 100,00 DHS à chacune).

• Mr ARABAT LOUKILL, 1000 Paris.
DUREE : 99ans
GÉRANCE: Mr RAMDANI SAÏD, est Gérant/ Non Associé de cette société pour une durée illimitée.
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de lère instance de Berkane en date du 09/06/2023 sous N° : 311/2023

N°4385 /PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة مكناس مكناس
إقليم مكناس
دائرة 14
قيادة أيت واهلي
جماعة أيت واهلي

إعلان عن إجراء امتحان القضاة المهنية للقضاة
موقفي وأهوان جماعة أيت واهلي

يعلن رئيس المجلس الجماعي لجماعة أيت واهلي أنه سيتم تنظيم بقرار الجماعة على الساعة العاشرة صباحا امتحانات القضاة المهنية برسم سنة 2023. فإذ كان موقفي وأهوان جماعة أيت واهلي والذين يتولون على الساعة 10:00 من الساعة العاشرة صباحا إلى غاية 11:30 من الساعة 2023. حسب الجدول التالي.

اسم القضاة لوضع القضاة	الرقم المبرر	سنة الاستعقال	عدد المقاعد	السم	مساكنة
مساحة لادن من الجماعة الأولى <td>8 <td>01 <td>01 <td>01 <td>2023</td> </td></td></td></td>	8 <td>01 <td>01 <td>01 <td>2023</td> </td></td></td>	01 <td>01 <td>01 <td>2023</td> </td></td>	01 <td>01 <td>2023</td> </td>	01 <td>2023</td>	2023
					18 جوان 2023
					22 جوان 2023

N°4380 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale,
du Préfectorat et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Casablanca – Settat
Direction provinciale d'El-Jadida

APPEL D'OFFRES AU + RABAS OU A MAJORATION +
N° : 20/09/2023

Le 08/07/2023 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El Jadida, 1 rue Victor Hugo El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU + RABAS OU A MAJORATION, comme suit :

Objet	Caution Prévisionnelle	Estimation En Dirhams TTC
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET RENFORCEMENT DES TERRAINS DE SPORT DU LYCÉE QUALIFIANT OUM ERRABIA À LA COMMUNE TERRITORIALE D'AZEMMOUJ, PROVINCE D'EL JADIDA.	5 000,00 DEHS Cinq Mille Dirhams	318 000,00 DEHS Trois Cent Dix Huit Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'El Jadida, Service Constructions, Equipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat conformément à l'Arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4381 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Précolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale
de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**
N° : 11/2023/CH/INV
- Séance publique -
Le 07 juillet 2023 à 11 h 30
Heures, il sera procédé dans
les bureaux de Monsieur le
directeur provincial de Chi-
chaoua (Av. Mohamed VI

Hay Mohammadi - CU Chi-
chaoua), à l'ouverture des plus
relatifs à l'appel d'offres sur
offres de prix, pour : le suivi
des travaux d'aménagement
et réhabilitation des écoles
pionnières relevant de la di-
rection provinciale de Chi-
chaoua, AREF - MS (lot
unique).

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service des
affaires administratives et fi-
nancières, des constructions,
d'équipement et du patri-
moine. Il peut également être
téléchargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement de
la consultation, notamment la
production, pour les concu-
rents installés au Maroc, de la
copie certifiée conforme à
l'original du certificat d'agré-
ment délivré par le ministère
de l'équipement, du transport
et de la logistique dans les do-
maines D14, D15 et D16. Ce
certificat tient lieu de dossier
technique.

ment être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics (www.marchespublics.
gov.ma).
L'attribution provisoire est
fixée à la somme de : cinq
millevingt cent Dirhams (5 500
DH).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le maître
d'ouvrage est fixée à la
somme de : troiscent quatre-
vingt-onzemille deux cent
Dirhams (391.200,00) DHS TTC.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27, 29 et 31 du
décret n° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

NB : Cet avis d'appel d'offres
est strictement réservé aux
petites et moyennes entre-
prises, aux coopératives et
aux unions de coopératives
N°4389/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement
et de l'Énergie
Direction Régionale de
l'Équipement, du Transport
et de la Logistique de Casa-
blanca-Settat
**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°2/2023/DRE**

Le 13/07/2023 à 10h00 sera
procédé dans les bureaux de
Monsieur le Directeur Régional
de l'Équipement, du Transport
et de la Logistique de
Casablanca-Settat à Bd
Anoual Derb Ghallief Casab-
lanca 20102 BP 1774 à l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offres sur offres de
prix pour :

Réalisation des prestations to-
pographiques pour l'implanta-
tion des bornes de la Régi-
on régionale relevant de la
Région de Casablanca-Set-
tat (Lot unique)
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service de
l'Administration Générale à
la Direction Régionale de
l'Équipement, du transport et
de la Logistique de Casa-
blanca Settat ; il peut égale-
N°4390/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, du Précolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**
N° : 12/2023/CH/INV
- Séance publique -

Le 07 juillet 2023 à 15 h 30 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'estimation	Montant du cautionnement prévisionnel
01	Les travaux d'aménagement et réhabilitation de l'école pionnière Labaj Contrôle, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF - MS	296 000,00 DHS (deux cent quatre-vingt-neuf mille cent cinquante et six dirhams quatre cent cinquante)	4 000,00 DHS (quatre mille dirhams)
02	Les travaux d'aménagement et réhabilitation des écoles pionnières Oudal Douc et Lissara Behouas, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF - MS	156 200,00 DHS (deux cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt dirhams quatre cent cinquante)	1 000,00 DHS (un mille dirhams)
03	Les travaux d'aménagement et réhabilitation de l'école pionnière Kouda, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF - MS	200 750,00 DHS (deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante dirhams quatre cent cinquante)	4 000,00 DHS (quatre mille dirhams)
04	Les travaux d'aménagement et réhabilitation des écoles pionnières Lissara Beladi et Hous Mousa, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF - MS	243 900,00 DHS (deux cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt dirhams quatre cent cinquante)	4 000,00 DHS (quatre mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N°4388/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, du Précolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**
N° : 12/2023/CH/INV
- Séance publique -

Le 07 juillet 2023 à 14 h 30 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans les travaux d'aménagement et réhabilitation des écoles pionnières relevant de la direction provinciale de Chichaoua, AREF - MS (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des fournitures est fixée à la somme de : **40 000,00 Dirhams (Quarante Mille Dirhams)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Activité	Qualifications exigées	Catégorie exigée
CQ : Contrôle de Qualité	CQ.1	4

Ce certificat tient lieu de dossier technique.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives et aux unions de coopératives

N°4387/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, du Précolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**
N° : 12/2023/CH/INV
- Séance publique -

Le 07 juillet 2023 à 10 h 00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'estimation	Montant du cautionnement prévisionnel
01	Les travaux d'aménagement et réhabilitation de l'école pionnière Belouala Contrôle, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF - MS	408 000,00 DHS (quatre cent huit mille cent quatre-vingt dirhams)	4 000,00 DHS (quatre mille dirhams)
02	Les travaux d'aménagement et réhabilitation des écoles pionnières Al Khadir et Elouada, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF - MS	401 000,00 DHS (quatre cent un mille cent dirhams quatre cent cinquante)	4 000,00 DHS (quatre mille dirhams)
03	Les travaux d'aménagement et réhabilitation de l'école pionnière Al Anaf Contrôle, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF - MS	175 150,00 DHS (deux cent quatre-vingt-cinq mille cent cinquante dirhams)	1 000,00 DHS (un mille dirhams)
04	Les travaux d'aménagement et réhabilitation de l'école pionnière Adhennin, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF - MS	204 400,00 DHS (deux cent quatre mille quatre cent dirhams quatre cent cinquante)	1 000,00 DHS (un mille dirhams)
05	Les travaux d'aménagement et réhabilitation de l'école pionnière Bouddra, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF - MS	244 000,00 DHS (deux cent quatre-vingt quatre mille dirhams)	4 000,00 DHS (quatre mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N°4386/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale
Du Précolaire &
des Sports
Académie Régionale
d'Éducation et de Forma-
tion de la Région Casa-
blanca - Settat
Direction Provinciale de
Sidi Bennour
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N°05/SB/2023
Le 10/07/2023 à 11h00, il
sera procédé, au siège de
L'AREF Casablanca-Settat,
à l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres ouvert
sur offres de prix, pour
objet : L'APPROVISION-
NEMENT DES CANTINES
DES ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES D'ENSEI-
GNEMENT PRIMAIRE
RELEVANT DE LA DIREC-
TION PROVINCIALE DU
MENIS DE SIDI BEN-
NOUR, AREF-CASA-
BLANCA-SETTAT, EN =
GAZ DE CUISSON
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du service des affaires ad-
ministratives et financières,
des Constructions, de
l'Équipement et du Patri-
moine relevant de la direc-
tion provinciale Bd
DAKHLA, Rue de Meknes,
Sidi Bennour. Il peut égale-
ment être téléchargé à par-
tir du portail des marchés
publics de l'Etat :
www.marchespublics.gov.
ma.
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
2 500,00 Dhs (Vingt Cinq
Mille Dirhams)
L'estimation des coûts des
prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
- Min : 47.740,00 dhs TTC
(Quarante Sept Mille Sept
Cent Quarante Dirhams,
TTC).
- Max : 91.652,00 dhs TTC
(Quatre Vingt Onze Mille
Six Cent Cinquante Deux
Dirhams, TTC).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret N°2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.
Les concurrents peuvent :
□ Soit déposer leurs plis
contre récépissé au siège de
L'AREF CASABLANCA-
SETTAT au Bureau d'ordre
(Angle Bd Sidi Abderrah-
man et Bd Ibn Sina BP
12365 Hay HASSANI).
□ Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception à
L'AREF CASABLANCA-
SETTAT à l'adresse précé-
tée.
□ Soit les remettre au pré-
sident du jury de la consul-
tation architecturale au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
□ Soit les déposer par voie
électronique conformément
à l'Arrêté de la ministre de
l'économie et des finances
n° 1982-21 du 9 jourada I
1443 (14 décembre 2021) re-
latif à la dématérialisation
des procédures de passa-
tion des marchés publics et
des garanties pécuniaires.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par le règlement de la
consultation conformément

aux dispositions du décret
N° 2-12-349 du 8 jourada I
1434 (20 Mars 2013) précité.
N°4399/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION
MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
COMMUNE TERRITO-
RIAL SIDI TIJL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX N°04/2023
Le 10/07/2023 à 11 H 00
min , il sera procédé, dans
la siégede la commune de
SIDI TIJL à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix en séance public, ayant
pour objet: TRAVAUX
D'EQUIPEMENT DU
PUTS DE LA COMMUNE
ET CONSTRUCTION
D'UN CHATEAU A LA C.T
SIDI TIJL
Le maître d'Ouvrage est le
président de la commune
de SIDI TIJL.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau
des marchés de la com-
mune de SIDI TIJL et peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics de l'Etat :
www.marchespublics.
gov.ma.
La Caution provisoire :
quatre- mille Dirhams
(4000,00 DH\$).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de :
(140 034,00dhs)Cent qua-
rante mille trente quatre
dhs 00 cts, TTC.Le contenu,

la présentation ainsi que le
dépôt des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27,29 et 31 du
décret N° 2-12-349 du 8
Journada I 1434
(20/03/2013) relatif aux
marchés publics.
La soumission électronique
est autorisée conformément
aux dispositions de l'arrêté
N°20-14 du 4 septembre
2014 relatif à la dématéria-
lisation des procédures de
la passation des marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
- soit soumissionner par
voie électronique ;
- soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité ;
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
commune de SIDI TIJL ;
- soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par le règlement de consul-
tation.
N°4400/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH
SAFI PROVINCE DE SAFI
COMMUNE TERRITO-
RIAL SIDI TIJL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
N°07/2023
Le 11/07/2023 à 12 H 00

min , il sera procédé, dans
la siégede la commune de
SIDI TIJL à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix en séance public, ayant
pour objet: TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DES
Pistes A LA COMMUNE
TERRITORIALE SIDI TIJL:
1-PISTE RELIANT DOUAR
EL BARDIA ET CIME-
TIERE EL BARDIA.
2-PISTE RELIANT R.R
N°204 ET DOUAR OULAD
EL JILALI PASSANT PAR
CIMENTIERE SIDI AHMED.
3- PISTE RELIANT
DOUAR LAMJAOLINE
ET DOUAR LAABI-
CHATE.
4-PISTE RELIANT DES
PARTIES DU DOUAR
CHAABA.
5-PISTE MENANT AU
DOUAR LATROCH A
PARTIR DE LA PISTE DU
DOUAR LAHOUAOURA
6-PISTE RELIANT ROUTE
N7A PASSANT PAR
DOUAR GHIYALINE AU
PONT A PARTIR DE LA
PISTE MENANT AU
DOUAR OULED MTAE
ET DOUAR SIDI KA-
NOUNE
7-PISTE RELIANT OULED
MTAE ET DOUAR KHNI-
FRATE
Le maître d'Ouvrage est le
président de la commune
de SIDI TIJL.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau
des marchés de la com-
mune de SIDI TIJL et peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics de l'Etat :
www.marchespublics.
gov.ma.
N°4401/PA

La Caution provisoire : cin-
quante mille Dirhams (50
000,00 DH\$).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de :
(1 683573,78 JUn million six
cent quatre-vingt-trois
mille cinq cent soixante-
treize dirhams et 78
ctmTTC).Le contenu, la pré-
sentation ainsi que le dépôt
des dossiers des concu-
rents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27,29 et 31 du
décret N° 2-12-349 du 8
Journada I 1434
(20/03/2013) relatif aux
marchés publics.
La soumission électronique
est autorisée conformément
aux dispositions de l'arrêté
N°20-14 du 4 septembre
2014 relatif à la dématéria-
lisation des procédures de
la passation des marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
- soit soumissionner par
voie électronique ;
- soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité ;
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
commune de SIDI TIJL ;
- soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par le règlement de consul-
tation.
N°4401/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DMM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 21/2023/PSK

Le 12 Juillet 2023 à 12H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de reconstruction du centre de santé à la commune de Zirara -Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt sept mille dirhams (27 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un million six cent quatre vingt cinq mille trois cent vingt huit Dirhams 00 Centimes (1 685 328,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics, tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A.2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4398 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DMM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 20/2023/PSK

Le 12 Juillet 2023 à 11H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de reconstruction du centre de santé à la commune Zaggota -Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt cinq mille dirhams (25 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un million cinq cent quarante trois mille neuf cent trente huit Dirhams 00 Centimes (1 543 938,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics, tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A.2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4397 /PA

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ «QUICKMEAL» S.A.R.L.A.U

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 06/06/2023 à Casablanca, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

I- DENOMINATION: QUICKMEAL SARLAU
II- OBJET: Restaurant et tous types de restauration rapide

III- DURÉE: 99 années
IV- SIÈGE SOCIAL: 12, Rue Saria Ben Zouaini (étage 3 Apt 3 Palmier Casablanca)
V- CAPITAL: 10.000,00 DH divisé en 100 parts sociales de 100 DH chacune détenues par Mme Jihade HAMDACHE

VI- LA GERANCE : est nommé gérant de la société pour une durée illimitée : Mme Jihade HAMDACHE de nationalité marocaine titulaire de la CIN N° G485079.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 13/06/2023 sous le numéro 874209, RC N° 587055.

N°4403/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR REGION MARRAKECH SAFI PROVINCE DE SAFI COMMUNE SIDI TIJJI AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°05 /2023

Le 10/07/2023 à 12 H 00 min, il sera procédé, dans la siége de la commune de SIDI TIJJI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance public, ayant pour objet Travaux de construction des murs de clôture pour les cimetières à la commune SIDI TIJJI :

- 1- CIMETIERE SIDI KANOUNE
- 2- CIMETIERE LAACHATE
- 3- CIMETIERE DOUNBATE

4- CIMETIERE ZRAHNA
Le maître d'Ouvrage est le président de la commune de SIDI TIJJI.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de SIDI TIJJI et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

La Caution provisoire (21 000,00) vingt un mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : (72097,60dhs) sept cent vingt mille neuf cent trente-sept Dirhams et 60 Centimes, TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés pu-

blics. Les concurrents peuvent :

- soit soumissionner par voie électronique ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de SIDI TIJJI ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N°4404/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR REGION MARRAKECH SAFI PROVINCE DE SAFI COMMUNE TERRITORIAL SIDI TIJJI AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°06/2023

Le 11/07/2023 à 11 H 00 min, il sera procédé, dans la siége de la commune de SIDI TIJJI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance public, ayant pour objet: TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PISTES A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI TIJJI:

- 1- PISTE RELIANT DOUAR EL BARDIA DOUAR LA-HOUITATE.
- 2- PISTE RELIANT PISTE ZAOUIA ET DOUAR EL BAFRA
- 3- PISTE RELIANT PISTE ZAOUIA ET DOUAR KOUASSMA
- 4- PISTE RELIANT PUIS LAKRARMA ET DOUAR EL KOUDDA
- 5- PISTE RELIANT ROUTE N7A ET DOUAR SIDI KANOUNE
- 6- PISTE RELIANT ROUTE N7A ET DOUAR OULED NAIM

Le maître d'Ouvrage est le président de la commune de SIDI TIJJI.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de SIDI TIJJI et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

La Caution provisoire : cinquante-quatre mille Dirhams (54 000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : (1 826 295,46dhs) un millions huit cent vingt six mille deux cent quatre vingt quinze Dirhams et 46 Centimes, TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit soumissionner par voie électronique ;
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de SIDI TIJJI ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N°4405/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA COMMUNE D'EL KELAA DES SRAGHNA DIRECTION DES SERVICES DIVISION ADMINISTRATIVE, ECONOMIQUE ET FINANCIERE SERVICE DU BUDGET, COMPTABILITE ET DES MARCHES AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES N° 01 et 02 /2023

Le 13/07/2023 à 11 heures du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales pour : - CA N° 01/2023 : ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ DE POISSONS. - CA N° 02/2023 : ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE SEMI-OLYMPIQUE.

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au service des marchés de la commune, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est :

- 1- Pour la CA N° 01/2023 : 2 666 666,70 DH (Deux millions six cent soixante six mille six cent soixante six Dh 70 cts).
- 2- Pour la CA N° 02/2023 : 1 500 000,00 DH (Un million cinq cent Dh, 00 Cts).

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service du budget, comptabilité et des marchés de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent : 1- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la commune d'El Kelaa des Sraghna, 2- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service du budget, comptabilité et des marchés

de la commune d'El Kelaa des Sraghna.

- 3- soit les remettre au président de la commission de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- 4 Soit soumissionner par voie électronique au PMP N B : Il est prévu une visite des lieux le 03/07/2023 à 10 h 30 RDV à la commune

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 Du règlement de consultation.

N°4406/PA

Royaume du Maroc Ministère de la Santé Et de la Protection sociale Direction Régionale de la Santé et la Protection sociale Tanger-Tétouan-Al Hoceima Délégation Provinciale de la Santé et de la Protection social Tétouan AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 11 /DMST/2023

Séance publique Le 10/07/2023 à 11h il sera procédé, dans la salle des réunions de la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la province de Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre sur offre des prix pour objet: Achat des appareils auditifs destinés aux personnes en situation de Handicap relevant de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés de la Délégation du M.S. et de la protection sociale à la province de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2000 DH TTC (deux mille dirhams TTC).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 217500 DH TTC (Deux cent dix-sept mille cinq cents dirhams TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31,148 et 149 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la délégation provinciale de la santé et de la protection sociale de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés de la délégation provinciale de la santé et de la protection sociale de Tétouan.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma. Selon l'arrêté n°1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

N°4407/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°39AOM/SNRT/2023

Appel d'offres réservé aux petites et moyennes entreprises nationales (PME) Le 13/07/2023 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue El Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement des locaux du siège de la SNRT à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement • Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/et> le portail marocain des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma/gmmp/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 59 900, 00 Dhs

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 3 998 424,00 DHS TTC

Une visitésdes lieux est prévue le 26/06/2023 à 11 h au

Siège SNRT -RABAT .

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°4408/PA

ROYAUME DU MAROC UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI FACULTE DES SCIENCES - EL JADIDA AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/BF/MP-PO/FS/2023

IL EST PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 0 1 / B F / M P - P O / F S / 2 0 2 3, RELATIF A L'ACQUISITION DE MATIERE PREMIERE ET PETIT OUTILLAGE POUR LA FACULTE DES SCIENCES D'EL JADIDA EN DIX (10) LOTS.DONT L'AVIS EST PARU DANS LE QUOTIDIEN LIBERATION N° 9944 DU LUNDI 12JUN 2023.A ETE RECTIFIE COMME SUIV :

1- LA NUMEROTATION DES LOTS DE CET APPEL D'OFFRES OUVERT : LOT N° 01 MP ; LOT N° 02 MP ; LOT N° 03 MP ; LOT N° 04 MP ; LOT N° 05 MP ; LOT N° 01 PO ; LOT N° 02 PO ; LOT N° 03 PO ; LOT N° 04 PO ; LOT N° 05 PO.

EST DEVENUE : LOT N° 01 ; LOT N° 02 ; LOT N° 03 ; LOT N° 04 ; LOT N° 05 ; LOT N° 06 ; LOT N° 07 ; LOT N° 08 ; LOT N° 09 ; LOT N° 10.

LE RESTE DES CONDITIONS DE LA CONCURRENCE N'A PAS SUBI DE CHANGEMENT.

N°4409/PA

ROYAUME D MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KOENIFRA CERCLE AGUELMOUS GAIBAT EL HAMMAM CT EL HAMMAM

AVIS D'ANNULLATION APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2023

Je porte a la connaissance du public et des concurrents que l'appel d'offres ouvert n° 03/2023 du 13/06/2023, publié au journal libération n° 9929 du 13-14/06/2023 et au journal **الجمهورية** n°13449 du 13/06/2023, relatif au :

Creusement 30 puits a la commune et hamman : est annulé.

N°4402/PA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suite à l'arrêté Gouvernatorial N° 266du 06/05/2023, émanant de la Province d'Azilal, il est annoncé au public qu'une enquête publique sera ouverte en date du 01 juillet 2023, pendant quinze (15) jours, à la Commune de Ait Mhammed, Caidat Ait Mhammed, Province Azilal, Région de Bni Mellal Azilal. Cette enquête concerne l'étude d'impact sur l'environnement d'un projet d'ouverture d'une carrière de marbre. Ledit projet est réalisé par la Société Générale des Sables Modernes SOGESAM SARL, dont le siège est sis à Secteur 4, M1, Avenue Al Arz, Hay Riad Rabat - Maroc. Tél/Fax : 05 37 57 10 11/06 61 86 75 87. Les documents légaux de l'ouverture de l'enquête publique sont déposés et consultables à la Commune de Ait Mhammed, Caidat Ait Mhammed, Province Azilal, Région de Bni Mellal Azilal. Cet avis d'enquête publique est fait selon les prescriptions du décret 2-04-564 du 5 Qadda 1429 (4 Novem-

bre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement des enquêtes publiques relatives aux projets d'impact environnemental (publiés au B.O. N° 5684 du 20 Novembre 2008).

N°4413/PA

BOS LED SARL
RC N°449089

Aux termes d'un procès verbal extraordinaire du 25/05/2023, il a été décidé :
- La dissolution anticipée, volontaire et amiable de la société " BOS LED SARL " à compter du 31/05/2023
- La Fixation du siège de liquidation à Casablanca 61 AV LALLA YACOUB ANG MUSTAPHA EL MAANI 1 ER ETAGE N°56 C R
- la Nomination de MME CHENG XIULAN en qualité de liquidateur de la dite société
- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 09/06/2023 sous n° 874010

N°4414/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZHNIKA
Tél/Fax: 0537649573

GSM: 0668792975
Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2023, il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " IMMOBILIER BOTRICELLO " S.A.R.L.
Siège Social : N° 22 Rue Jbel Moussa Appt N° 12 Agdal Rabat.
Les Associés :
- Mr. BOUCHTA MADNANE : 50 000.00 DHS soit 500 parts
- Mr. ADIL EL GHADGHOUJ : 50 000.00 DHS soit 500 parts
Sociales,
Objet : PROMOTION IMMOBILIERE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par Mr. BOUCHTA MADNANE ET Mr. ADIL EL GHADGHOUJ.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de commerce de Rabat sous le n° 138593 RC N° 169201.

N°4415/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
RÉGION DE L'ORIENTAL
AGENCE RÉGIONALE D'EXÉCUTION DES PROJETS DE L'ORIENTAL



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRE DES PRIX

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres suivants sur offre de prix détaillés ci-après :

Appel d'offre N°	Objet	Coût présumé (DH TTC)	Estimation de l'adjudication (DH TTC)	Date et heure de l'ouverture des plis	Prix justificatifs à fournir
06/2023/AREPO	ÉTUDE D'IMPLEMENTATION EN CASU PORTABLE DES DOUARS RELIÉS DE LA REGION DE L'ORIENTAL (PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ)	2 000.00	150 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
07/2023/AREPO	ÉTUDE D'IMPLEMENTATION EN CASU PORTABLE DES DOUARS RELIÉS DE LA REGION DE L'ORIENTAL (PROVINCE DE TADLAHA)	10 000.00	570 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
08/2023/AREPO	ÉTUDE D'IMPLEMENTATION EN CASU PORTABLE DES DOUARS RELIÉS DE LA REGION DE L'ORIENTAL (PROVINCE DE TADLAHA - ANASSER ET PROVINCE DE NADROU)	2 500.00	200 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
09/2023/AREPO	Étude de conception de barrage (SABLAH) dans la PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ	15 000.00	600 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
10/2023/AREPO	Étude de conception de barrage (SABLAH) dans la PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ	15 000.00	600 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
11/2023/AREPO	Étude de conception de barrage (SABLAH) dans la PROVINCE DE TADLAHA	15 000.00	600 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret 2-19-49 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019).

Pour les concurrents installés au Maroc :

- AO N° 06/2023/AREPO-06/2023/AREPO-06/2023/AREPO : Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément justifiant les domaines d'activité D3, D17 et D19.
- AO N° 08/2023/AREPO-08/2023/AREPO-08/2023/AREPO : Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément justifiant les domaines d'activité D6, D19 et D20.

Pour les concurrents non installés au Maroc :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le RC.

N°4412/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
RÉGION DE L'ORIENTAL
AGENCE RÉGIONALE D'EXÉCUTION DES PROJETS DE L'ORIENTAL



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier Moulay El Hassan Immeuble 76- Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offre de prix détaillés ci-après :

Appel d'offre N°	Objet	Coût présumé (DH TTC)	Estimation de l'adjudication (DH TTC)	Date et heure de l'ouverture des plis	Prix justificatifs à fournir
01/2023/AREPO	Étude de conception de barrage (SABLAH) dans la PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ	15 000.00	600 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
02/2023/AREPO	Étude de conception de barrage (SABLAH) dans la PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ	15 000.00	600 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
03/2023/AREPO	Étude de conception de barrage (SABLAH) dans la PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ	15 000.00	600 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
04/2023/AREPO	Étude de conception de barrage (SABLAH) dans la PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ	15 000.00	600 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
05/2023/AREPO	Étude de conception de barrage (SABLAH) dans la PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ	15 000.00	600 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
06/2023/AREPO	Étude de conception de barrage (SABLAH) dans la PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ	15 000.00	600 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
07/2023/AREPO	Étude de conception de barrage (SABLAH) dans la PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ	15 000.00	600 000.00	15/06/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier Moulay El Hassan Immeuble 76- Oujda, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret 2-19-49 du 18 ramadan 1440(24 mai 2019).

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier Moulay El Hassan Immeuble 76- Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

Pour les concurrents installés au Maroc :

- Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément justifiant les domaines d'activité D6, D19 et D20.

Pour les concurrents non installés au Maroc :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le RC.

N°4410/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
RÉGION DE L'ORIENTAL
AGENCE RÉGIONALE D'EXÉCUTION DES PROJETS DE L'ORIENTAL



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRE DES PRIX

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres suivants sur offre de prix détaillés ci-après :

Appel d'offre N°	Objet	Coût présumé (DH TTC)	Estimation de l'adjudication (DH TTC)	Date et heure de l'ouverture des plis	Prix justificatifs à fournir
12/2023/AREPO	ACQUISITION DE MATÉRIEL DE BUREAU AU PROJET DE LA MAISON DES JEUNES DE NADROU	40 000.00	2 000 000.00	16/07/2023 à 10H00	L'article 7 et 8 du règlement de consultation
13/2023/AREPO	ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AU PROJET DE LA MAISON DES JEUNES DE NADROU	20 000.00	750 000.00	16/07/2023 à 10H00	L'article 7 et 8 du règlement de consultation
01/2023/AREPO	ÉTUDE D'IMPLEMENTATION EN CASU PORTABLE DES DOUARS RELIÉS DE LA REGION DE L'ORIENTAL (PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ)	40 000.00	2 200 000.00	16/07/2023 à 10H00	L'article 4, art 4 du règlement de consultation
02/2023/AREPO	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVERTURES AU PROJET DES AGALIMAS DE LA VILLE DE BORDJ BOU ARRADJJ (PROVINCE DE BORDJ BOU ARRADJJ)	500 000.00	1 700 000.00	16/07/2023 à 10H00	L'article 7 et 8 du règlement de consultation

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Pour l'appel d'offres N° 01/2023/AREPO, 02/2023/AREPO, 12/2023/AREPO :

Conformément aux dispositions de l'article du Ministère de l'Économie des Finances n°1902/21 du 9 Innemadja 1443 (14/12/2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties prévisionnelles :

✓ Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail électronique des marchés publics.

✓ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret 2-19-49 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019).

Pour l'appel d'offres N° 13/2023/AREPO :

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret 2-19-49 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019).

Pour l'appel d'offres N° 11/2023/AREPO, 12/2023/AREPO :

Les catalogues seront déposés au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda, au plus tard le 07/07/2023 avant 15h00 contre délivrance de notes d'ouverture d'un accusé de réception.

Pour les concurrents installés au Maroc :

Pour l'appel d'offres N° 01/2023/AREPO :

- ✓ Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément justifiant les domaines d'activité D3, D17 et D19.

Pour l'appel d'offres N° 02/2023/AREPO :

- ✓ Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et d'identification comme suit :

APPEL D'OFFRE N°	NIVEAU	CLASSE	CLASSIFICATION
01/2023/AREPO	A	3	A2

Pour les concurrents non installés au Maroc :

- ✓ Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le RC.

N°4411/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et
de la Communication
Direction Régionale
Région Drâa Tafilalet/AVIS
D'APPEL D'OFFRES OU-
VERT SUR OFFRES
DE PRIX N°01/NETTOY/
DRCDT/2023

Le Lundi 10 Juillet 2023 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - département de la culture- Région Drâa Tafilalet, sis AVENUE MOHAMMED 6, BOUTALAMINE, ERRACHIDIA, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N°01/NETTOY /DRCDT/2023 concernant Prestations de nettoyage des établissements culturels relevant de la direction régionale de la culture Région Drâa Tafilalet provinces Errachidia, Ouarzazate, Tinghir et Zagora (lot unique).

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des Affaires Administratives et Financières à la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication- département de la culture- Région Drâa Tafilalet, sis au AVENUE MOHAMMED 6 BOUTALAMINE ERRACHIDIA, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 16 600.00 DHS (Seize mille six cent Dirhams). L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 831 710.88 DHS TTC (Huit cent trente-et-un mille sept cent dix Dirhams et quatre-vingt-huit centimes Toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'article 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication- département de la culture- Région Drâa Tafilalet.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N°4416/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et
de la Communication
Direction Régionale
Région Drâa Tafilalet
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX N°02/NETTOY/
DRCDT/2023

Le Mercredi 12 Juillet 2023 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - département de la culture- Région Drâa Tafilalet, sis AVENUE MOHAMMED 6, BOUTALAMINE, ERRACHIDIA, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N°02/NETTOY /DRCDT/2023 concernant Prestations de nettoyage des sites archéologiques et centres patrimoniaux relevant de la direction régionale de la culture Région Drâa Tafilalet provinces Errachidia et Ouarzazate en lot unique.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des Affaires Administratives et Financières à la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication- département de la culture- Région Drâa Tafilalet, sis au AVENUE MOHAMMED 6 BOUTALAMINE ERRACHIDIA, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 300.00 DHS (Cinq mille trois cent Dirhams). L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 264 635.28 DHS TTC (deux cent soixante-quatre mille six cent trente-cinq Dirhams et vingt-huit centimes Toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'article 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication- dé-

partement de la culture- Région Drâa Tafilalet.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N°4417/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Économie
et des Finances
Administratives
et Générales
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE
PRIX N°27/2023/MEF/
AC/MAIN

Le 10 juillet 2023 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise, entrée D, bâtiment extension du Ministère de l'Économie et des Finances, 2ème étage, Quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant la maintenance de la solution de la plateforme de sécurité DATACENTER et le nœud internet pour le compte du Ministère de l'Économie et des Finances à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Économie et des Finances, Rabat- Chellah, Bureau n°221, 2ème étage Entrée -D-, il peut être télé-chargé à partir du portail Marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Économie et des Finances (www.finances.gov.ma/ Appel d'Offres).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : Huit mille Cinqcentsdirhams (8 500.00DHS)

L'estimation des coûts des prestations est fixée à : Quatre cent trente-quatre mille quatre centsdirhams toutes taxes comprises(434 400.00DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Économie et des Finances, quartier administratif, Rabat-Chellah ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail Marocain des

marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N°4418/PA

FIDMAG-CONSEIL
Cité Sadri, groupe 4,
Rue 10, N° 60-1er
Etage, Casablanca
(0522) 70.80.46 /
(0522) 71.82.99
TURBO PRO SERVICES
Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/04/2023 enregistré le 18/04/2023 il a été établis les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

- Dénomination : Société «TURBO PRO SERVICES» S.A.R.L.A.U
- Objet : Achat, vente et distribution de Pièces détachées automobiles et accessoires automobiles.
- Distribution des huiles de graissage.
- Automobiles et accessoires automobiles (cannons et Garages), Véhicules d'occasion et pièces détachées d'occasion, Mécanique auto, Accumulateurs électriques, Électronique automobiles.
- Prestation de tous services.

- Siège Social : 17, Allée Des Casuarinas, Ain Sebaa, Casablanca
- Durée : 99 ans.
- Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mr EDDAHI TARIK 1.000 Parts
- La Gérance : La société administrée et gérée par Mr EDDAHI TARIK, gérant unique.
- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.
- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 13/06/2023

Sous N° 00874246 Immatriculé au RC sous N° 587.017 / Casablanca. 13/07/2009
N°4419/PA

" PUFF SUISSE" SARL
Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 26/05/2023, il a été constitué une SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Objet : NEGOCIANT, IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND INTERMÉDIAIRE EFFETUANT)
Siège Social: 64 Rue Abdelilah El Mediouni Etage 1 Appartement 2 Casablanca.
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams: Mr HAMZA BOUKOUMASS
Gérance : Mr HAMZA BOUKOUMASS, gérant unique de la société pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 12/06/2023 sous le numéro 874076 et immatriculé sous le numéro 586921.

N°4420/PA

RT MONTAGE
- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 12/05/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Objet : Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques.
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et ce, tant par l'intervention directe, que par la création ou la prise de participation dans d'autres sociétés, existantes ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe.
Dénomination : « RT MONTAGE SARL », -
Siège: Résidence Prima Office N°105 Apt 16 Etage 3 Angle Mostafa Maani Et 11 Janvier -Casablanca
-Durée : 99 ans.

-Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100.00 DHS réparties comme suite :
- M. RADI ABDERRAHMAN: 500 Parts et M. TAMAR RACHID: 500 Parts. -Gérance : La société est Cogérés Et Administrée par: - Monsieur RADI ABDERRAHMAN et Monsieur TAMAR RACHID Pour une durée illimitée. - Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.

Il- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca. Inscription : la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 586803 en date du 09/06/2023
Pour extrait et mention gérance

N°4421/PA

HAID.COM
CF SARL AU
TRAVAUX
DE COMPABILITE
CONSTITUTION-DOMI-
CILIATION JURIDIQUE
CONSEIL JURIDIQUE
ET FISCAL
TEL : 06 66 41 47 10
CEO ENGINEERING
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 23/05/2023, il a été constitué une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES D'INGENIERIE ET TRAVAUX DIVERS
Siège Social: 26, Av Mers Sultan, 1ER étage Apprt N° 3 Casablanca.
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams:
M. SHAMI KHALIL : 100.000,00 dh.
Durée: 99 ans.
Gérance : M. SHAMI KHALIL, gérant pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 14/06/2023 sous N° 874512. RC N° 587259.

N°4422/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS RECTIFICATIF
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT No 21/2023

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna, porte à la connaissance du public que l'appel d'offre N°21/2023 prévue le 28 juin 2023 à 10h 00 (dix heure) du matin pour objet:

Contrôle et suivi de qualité des Travaux de construction d'un OA sur Oued Lakhder et accès entre Fraita et Sidi Aissa Benslimane au niveau du Rd Od Brahim province d'El Kelaa des sraghna.

A été rectifié:

*Le CPS a été modifié.

N°4423/PA

Sport

Mbappé se dit heureux de rester au PSG la saison prochaine



Kylian Mbappé affirme être "heureux" de "rester la saison prochaine" au Paris-SG, assurant ne pas avoir "demandé ni à être cédé, ni à aller au Real Madrid", dans un entretien publié mercredi par le quotidien italien la Gazzetta dello Sport.

"J'ai seulement confirmé ne pas vouloir activer l'année supplémentaire prévue dans le contrat. Avec le PSG, on n'a jamais discuté de prolongation, mais je suis heureux de rester ici la saison prochaine", déclare l'attaquant lors d'une interview réalisée à l'occasion du rassemblement des Bleus à Clairefontaine.

Mbappé, courtisé par le passé par le Real Madrid, a annoncé mardi à l'AFP n'avoir jamais discuté d'une prolongation avec son club, avec lequel il reste sous contrat jusqu'en 2024. Cette décision a ouvert tous les scénarios sur son avenir, dont un possible départ dès cet été, pour éviter un départ sans indemnités dans un an.

L'attaquant regrette par ailleurs le départ du PSG de Lionel Messi, "potentiellement le meilleur joueur de l'histoire du football". "Ce n'est jamais une bonne nouvelle quand quelqu'un comme Messi s'en va, je n'ai pas bien compris pourquoi tellement de gens

étaient si soulagés qu'il soit parti", explique Mbappé.

"On parle de Messi: il doit être respecté et il n'a, au contraire, pas eu le respect qu'il méritait en France. (...) Il faudra faire ce qui est possible pour le remplacer", ajoute-t-il.

Sur la dernière saison du PSG, ponctuée du titre de champion de France mais aussi d'une élimination en huitièmes de finale de la Ligue des champions, le joueur de 24 ans admet qu'il y "avait des lacunes que, tôt ou tard, on allait finir par payer". "Il faut apprendre des erreurs de chaque saison, pour ne pas les répéter à chaque fois", estime-t-il.

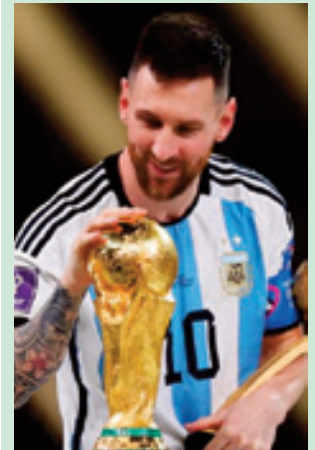
En rappelant qu'il est "fan de l'AC Milan", l'attaquant du PSG salue la mémoire de l'expatrié du club rossonero, Silvio Berlusconi, mort lundi à l'âge de 86 ans. "C'est une grande perte pour tout le football, il fut un président emblématique qui a bâti le grand Milan qui me faisait rêver quand j'étais petit", dit-il.

Mbappé appelle enfin à "changer les choses" contre le racisme dans les stades après les insultes ayant récemment visé Romelu Lukaku (Inter Milan) en Italie et Vinicius Junior (Real Madrid) en Espagne.

"On doit sortir tous du terrain (quand cela se produit, ndlr). Si on sort, on comprendra que la situation est grave. (...) Se plaindre ne suffit plus", prône le capitaine des Bleus, qui veut "plus de solidarité entre les joueurs".

"En 2023, on ne peut plus permettre à une minorité de gâcher le plaisir du football: au-delà de l'argent et de la célébrité, on joue pour transmettre aux supporters le plaisir de jouer et de voir du football. Si on te traite de singe, tu n'as plus envie de le faire", lance le joueur.

Messi répète qu'il ne disputera sans doute plus de Mondial



Le champion du monde en titre argentin Lionel Messi, 35 ans, a affirmé lors d'une interview avec un média chinois diffusée mardi qu'il ne "pense pas" participer à la prochaine Coupe du monde en 2026.

Le septuple Ballon d'or est actuellement à Pékin, où il participera jeudi à un match amical avec l'Argentine contre l'Australie, et où sa venue suscite un fort enthousiasme.

Interrogé par le média chinois Titan Sports sur la possibilité de le voir jouer la Coupe du monde 2026 organisée conjointement par le Canada, le Mexique et les Etats-Unis, Lionel Messi s'est montré réservé.

"Je l'ai déjà dit plusieurs fois, je crois que non", a-t-il déclaré lors d'un long entretien vidéo diffusé par le journal sportif sur la plateforme chinoise Kuaishou.

"C'était mon dernier Mondial (au Qatar l'an dernier). Je vais voir comment vont se passer les choses, mais en principe je ne pense pas que j'irai au prochain Mondial", a-t-il affirmé en espagnol au journaliste chinois présent à ses côtés.

Début février, Lionel Messi s'était déjà montré pessimiste sur une participation à la prochaine Coupe du monde.

"Cela va être très difficile à cause de mon âge", avait-il déclaré au journal argentin Olé.

"Je suis heureux de jouer au football, j'aime ce que je fais et tant que je me sens en bonne condition physique et que je continue d'en profiter, je le ferai. Mais cela me semble très loin jusqu'au prochain Mondial."

La star argentine, qui a atterri samedi à Pékin, conduira jeudi les champions du monde en titre contre les Socceroos au stade des travailleurs de Pékin, récemment rénové et d'une capacité de 68.000 places.

Les supporters chinois se sont précipités pour approcher leur héros, et les billets pour le match allant jusqu'à 4.800 yuans (620 euros) se sont très rapidement vendus.

Lula : Le football brésilien ne va pas bien

Le président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva a vivement critiqué mardi la qualité du football au pays quintuple champion du monde et l'absence de sélectionneur à la tête de la Seleçao.

"Le football brésilien ne va pas bien. Nous n'avons plus le meilleur football du monde", a estimé Lula lors de la première édition d'une émission hebdomadaire en direct sur les réseaux sociaux.

"C'est triste que notre équipe nationale, qui est considérée comme une des meilleures au monde, n'ait pas encore trouvé un sélectionneur", a-t-il insisté.

La Confédération brésilienne de football (CBF) n'a toujours pas nommé le successeur de Tite, qui a quitté le poste de sélectionneur en décembre après le Mondial du Qatar où le Brésil a été éliminé en quarts de finale par la Croatie (1-1, 4 tirs au but à 2).

L'italien Carlo Ancelotti est le choix numéro un de la CBF, mais ce dernier a dit à plusieurs reprises qu'il tenait à honorer le contrat qui le lie au Real Madrid jusqu'en juin 2024, tandis que les qualifications pour le Mondial-2026 débutent en septembre.

"Le plus grave, a poursuivi Lula, c'est



que nous ne sommes pas capables de former une grande sélection car nous n'avons plus de joueurs de la même qualité que ceux du Mondial 1970", considérée comme la meil-

leure équipe nationale de tous les temps.

A l'époque, le Brésil avait décroché son troisième titre mondial au Mexique, avec Pelé au faite de sa gloire et d'autres cracks légendaires comme Gerson, Jairzinho ou Rivelino.

"C'étaient des hommes mûrs, expérimentés. On n'avait pas que des gamins, on avait des hommes en sélection, comme Pelé, qui avait 30 ans", a-t-il ajouté.

Depuis le cinquième titre décroché en 2002 au Mondial disputé en Corée du Sud et au Japon, le Brésil a été éliminé à quatre reprises en quart de finale, et une fois en demi-finale lors du Mondial disputé à domicile en 2014.

Les clubs brésiliens en ont aussi pris pour leur grade, notamment les Corinthians de Sao Paulo, son équipe de coeur.

"Quand je regarde un match des Corinthians, j'ai envie de me coucher dans le canapé et de ne plus me relever, tellement j'ai honte", a-t-il lancé.

"Nous sommes devenus un pays exportateur de joueurs (...) nous les vendons à 17 ans et nous les rachetons à 34 ans. C'est ça, la logique du foot brésilien", a-t-il déploré.



Ph. frmf.ma

Hugo Broos : Les Lions de l'Atlas, meilleure équipe en Afrique

Les Lions de l'Atlas sont actuellement la meilleure équipe en Afrique, comme en témoigne leur qualification pour les demi-finales de la Coupe du monde de Qatar, a affirmé mardi l'entraîneur des Bafana Bafana, Hugo Broos.

Lors d'une conférence de presse sur les préparatifs de l'équipe sud-africaine de football, M. Broos a montré beaucoup de respect aux Marocains avant le match de samedi au stade FNB de Johannesburg, en déclarant que l'équipe nationale marocaine dispose de meilleurs joueurs à chaque poste. Les deux équipes sont déjà qualifiées pour le tournoi continental qui se tiendra en Côte

d'Ivoire du 13 janvier au 11 février 2024.

M. Broos a, à cet égard, souligné qu'il mettra à profit le match de ce week-end entre les Bafana Bafana et les Lions de l'Atlas au titre des éliminatoires de la CAN pour mesurer le progrès de son équipe. «Je veux que mes joueurs abordent cette rencontre sous haute pression», a-t-il dit.

«Nous tester contre les joueurs marocains est très important pour notre équipe. Même si nous perdons, je pense que pour nous, ce sera un bon match pour apprendre beaucoup et savoir ce que nous devons faire et ce que nous devons améliorer pour faire une bonne CAN», a-t-il encore déclaré.

Le capitaine de la sélection sud-africaine, Ronwen Williams, a partagé le point de vue de son entraîneur sur le fait que l'équipe marocaine a atteint un niveau supérieur, soulignant que les Sud-Africains ont, eux aussi, fait d'énormes progrès sous la direction de l'entraîneur Broos.

Les Bafana Bafana sont actuellement basés au Centre de haute performance de l'Université de Pretoria où ils se préparent pour leur dernier match contre le Maroc.

Ce match de l'EN face à l'Afrique du Sud compte pour la cinquième journée du groupe K des éliminatoires de la CAN qui aura lieu en janvier-février prochains en Côte d'Ivoire. Les Lions

de l'Atlas, premiers avec 6 points en 2 matches, et les Bafana Bafana, deuxième avec 4 points en trois matches ont déjà assuré leur qualification aux phases finales, contrairement au Liberia, déjà éliminé, qui sera le prochain adversaire de l'EN lors de la 6ème et dernière journée des éliminatoires programmée le 4 septembre prochain. Sachant qu'il s'agit d'un groupe à trois après la disqualification du Zimbabwe.

A noter que la sélection nationale, qui a eu droit mardi à une séance de déchargement au Complexe Mohammed VI de football au lendemain de la confrontation amicale face au Cap-Vert (0-0), devait s'envoler hier à Johannesburg.

Division Excellence de basket

Majd Tanger et FUS de Rabat en finale

Les clubs de Majd Tanger et du FUS de Rabat se sont qualifiés à la finale de la Division Excellence hommes de basketball (saison 2022-2023), mardi, en s'imposant, respectivement, face au Wydad de Casablanca et à l'Ittihad de Tanger.

Majd Tanger a battu à domicile le Wydad sur le score de 66 à 56, tandis que le FUS a pris le meilleur sur l'Ittihad de Tanger par 78-69.

Il s'agit de la première qualification de Majd Tanger à la finale de la Division Excellence de basketball, tandis que le FUS de Rabat a été sacré champion du Maroc à 17 reprises.

Les deux clubs sont également qualifiés pour les demi-finales de la Coupe du Trône où Majd Tanger affrontera vendredi l'AS Salé à la salle courante du complexe sportif Mohammed V, tandis que le FUS de Rabat croisera le fer avec le Maghreb de Fès.



La fuite des talents, plus grand défi auquel fait face l'Afrique dans le domaine sportif

La fuite des talents constitue le plus grand défi auquel fait face l'Afrique dans le domaine sportif, a souligné, mardi à Marrakech, le président de l'Association continentale "Rugby Africa", Herbert Mensah.

Intervenant lors d'un panel sur "L'investissement dans le sport en Afrique", dans le cadre de la conférence "Bloomberg New Economy Gateway Africa", M. Mensah a souligné la nécessité de promouvoir les investissements dans le domaine sportif, afin de retenir les talents dans le continent et mettre fin au phénomène de naturalisation des sportifs africains de haut niveau dans les pays développés.

Dans ce cadre, il a estimé que le continent africain est appelé plus que jamais, à investir davantage dans le domaine sportif, pour convaincre et retenir les talents sportifs africains tant convoités dans plusieurs disciplines sportives, telles que le rugby, le football, le basketball et l'athlétisme.

"Il est temps que l'Afrique tire le meilleur de ses talents et de ses énormes potentialités", a-t-il affirmé, estimant que le retour des talents sportifs au continent est tributaire de la promotion des investissements dans les domaines sportifs et de la conclusion de partenariats de coopération entre les instances sportives et les institutions gouvernementales.

"L'investissement dans le secteur sportif impactera positivement les volets socioéconomiques", a estimé M. Mensah, citant à cet égard plusieurs talents africains qui évoluent dans les plus grands championnats du monde notamment en Europe.

"Le continent est en mesure de créer un marché d'investissement prometteur dans le domaine sportif", a-t-il enchaîné.

Par ailleurs, il a indiqué que "Rugby Africa" anciennement nommée Confédération africaine de rugby, aspire en collaboration avec les associations et instances sportives mondiales, "à ce que des occasions et des opportunités soient offertes à l'Afrique au lieu de se contenter d'affirmer que ce continent regorge de talents", estimant que l'exploit remarquable de la sélection marocaine lors de la dernière Coupe du monde de football (Qatar 2022), doit devenir une expérience inspirante pour tous les pays africains.

M. Mensah a, en outre, mis l'accent sur l'importance de concilier sport et étude pour former une génération de sportifs de haut niveau, estimant qu'il est aussi vital pour ce continent d'être présent en force au sein des instances sportives internationales afin de faire entendre la voix de l'Afrique.

"Les pays africains sont appelés à commencer la planification et la formation des talents dès leur jeune âge et à se doter d'une

vision claire menant vers un exploit identique à celui réalisé par la sélection marocaine lors de la Coupe du monde 2022", a-t-il poursuivi, estimant que la réussite et l'excellence passent par un apprentissage des expériences réussies dans le domaine sportif.

Dans ce contexte, il a fait remarquer que la planification et la formation menées par les instances sportives marocaines commencent à donner leurs fruits lors des Coupes du monde comme à l'occasion des autres compétitions africaines.

Et de poursuivre que le continent regorge de stars de niveau mondial évoluant dans les différents championnats et dans plusieurs sports, appelant à les encourager pour qu'elles opèrent leur retour en Afrique, qui doit tirer profit de leurs expertises.

La première édition africaine du Bloomberg New Economy est tenue sous le thème "Gateway Africa", à l'initiative du groupe de média Bloomberg, leader de l'information économique et financière, en partenariat avec l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE). Après une étape américaine et européenne, c'est le Maroc qui a été désigné pays hôte pour la déclinaison africaine de ce forum économique, fort de son positionnement de leader régional grâce à la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Dans le Sahara nigérien, le mystère des cités oubliées

Après des heures de route dans le désert nigérien, elles surgissent comme des mirages au milieu d'une palmeraie enchevêtrée. Des forteresses de sel et d'argile dressées sur des éperons rocheux, assiégées par les sables.

Derrière les murailles crénelées, sommeillent des ruelles tortueuses, des tours de gardes, des galeries souterraines, des passerelles, des greniers, des puits, témoignages du génie de bâtisseurs oubliés.

Des générations de voyageurs ont rêvé devant les ruines des forts du Djado, situés à plus de 1.300km de Niamey, au nord-est du Niger. Sans jamais résoudre leurs énigmes.

Qui a bâti ces "ksars", villages fortifiés bâtis en pierre salière dont les vestiges hantent les oasis du Kawar, une région désertique et isolée au nord est du Niger ? A quelle époque ? Et pourquoi ont-ils été abandonnés ?

Aucune fouille, aucune datation scientifique n'a jamais été entreprise dans la zone pour répondre définitivement à ces questions.

Chercheurs et touristes ont déserté depuis vingt ans cette région troublée qui jouxte les frontières de la

Libye et du Tchad, à cause de l'insécurité. Le Kawar, jadis un important noeud des routes caravanarières, est aujourd'hui un couloir des trafics d'armes et de drogue transsahariens.

"Depuis 2002, il n'y a plus de touristes étrangers. Dans le temps où le tourisme allait bien, c'était un potentiel économique pour la communauté", déplore Sidi Aba Laouel, maire de la commune de Chirfa, qui englobe les sites du Djado.

La découverte de gisements d'or dans la zone en 2014 a donné un nouveau souffle à la commune et attiré des ressortissants de toute l'Afrique de l'ouest, ainsi qu'une nuée de bandits qui ont leurs repaires dans les montagnes voisines. Les ruines n'intéressent guère ces nouveaux visiteurs.

Le maire préfère ne pas s'avancer sur l'histoire du patrimoine communal. Il s'en réfère à de vieilles photocopies enfouies dans le placard de son bureau: celles d'un ouvrage d'Albert le Rouvreur, un militaire français qui fut en poste à Chirfa à l'époque coloniale et tenta sans succès d'élucider le mystère. A l'arrivée des premiers Européens en 1906, les ksars avaient perdu leur utilité. Celle de protéger les habi-



tants contre les razzias et les invasions qui ont dévasté la région pendant des siècles.

Les Sao, un peuple animiste établi dans la région depuis l'antiquité, sont les premiers occupants connus du Kawar, et peut-être à l'origine de ses premières fortifications. Mais les toitures de palme qui subsistent ici et là dans les ruines de Djado, semblent indiquer des constructions plus ré-

centes. Entre le XIIIe et le XVe siècle, les Kanouri s'établirent dans la zone. Leurs oasis furent ravagées aux XVIIIe et XIXe siècles par les raids successifs des nomades touaregs, arabes et toubou. Ces derniers prirent racine au Djado et y établirent l'un de leurs fiefs, jusqu'à l'arrivée des militaires français qui conquièrent définitivement la zone en 1923.

Kanouri et Toubou sont au-

jourd'hui métissés, mais les autorités traditionnelles de la région, les "maï", sont encore issues des grandes lignées kanouri. Elles sont les propriétaires coutumiers des ksars et dépositaires de la tradition orale, susceptible d'apporter des éléments de réponse.

Kiari Kelaoui Abari Chegou, "maï" de Bilma et de son ksar en ruines, s'est toutefois heurté aux mêmes énigmes que les voyageurs de passage. "Même nos grands pères ne savaient pas. On n'a pas gardé nos archives", déplore-t-il.

Trois cents kilomètres plus au sud, un autre joyau du patrimoine régional repose dans les creux d'une mer de dunes.

L'oasis de Fachi est célèbre pour sa forteresse et sa vieille ville, aux murs quasi intacts. Quelques emplacements symboliques de l'ancienne cité sont encore utilisés pour les cérémonies traditionnelles. Le muezzin de la localité en est l'ultime habitant.

L'autorité traditionnelle de Fachi, Kiari Sidi Tchagam, estime l'âge de sa forteresse à "au moins 200 ans". Nombre de ksars dans les autres pays sahariens furent effectivement bâtis entre le XVIIe et le XVIIIe siècle.

Recettes

Cigares à la viande hachée et aux fruits secs



Ingédients:

- 2 oignons hachés
 - 500g de viande hachée
 - 1 petit bouquet de persil et coriandre haché
 - 3 câs d'huile d'olive
 - Sel
 - 4 pistils de safran
 - 1/4 câs de ras el hanout
 - 1 câs de cannelle
 - 1 câs de gingembre
 - 1/4 câs de curcuma
 - 1/2 câs de poivre blanc
 - 50g de raisin sec
 - 50g d'abricot sec
 - 50g de pruneau
 - 50g de poudre d'amande
 - 500g de feuilles de pastilla
 - Beurre fondu
 - Jaune d'œuf
- Décoration:
- Sucre glace
 - Cannelle

Préparation:

- Dans une poêle faire revenir l'oignon dans l'huile d'olive.
- Verser la viande, les épices, le persil et la coriandre, le raisin sec, le pruneau coupé en petit dés, le beurre fondu et le poivre blanc, tout en remuant de temps en temps jusqu'à cuisson de la viande hachée.
- Laisser refroidir cette préparation puis ajouter la poudre d'amande et bien mélanger.
- Badigeonner les feuilles de pastilla de beurre fondu puis disposer la viande hachée. Plier sous forme de cigare, le souder avec le jaune d'œuf.
- Disposer les cigares sur une plaque chemisée de papier sulfurisé.
- Badigeonner les de beurre fondu, mettre à cuire jusqu'à ce que les cigares prennent une couleur dorée.
- Saupoudrer les cigares de sucre glace et les décorer de cannelle.

Un nouveau traitement réduit de 74% la progression d'un rare cancer du sang

Un traitement qui consiste à modifier génétiquement les cellules immunitaires du corps réduit de 74% le risque de progression de la maladie chez les patients atteints d'un type rare de cancer du sang, selon les résultats d'une étude publiés lundi.

Le ciltacabtagène autolucel - également connu sous son nom commercial de Carvykti - a été testé lors d'un essai clinique impliquant 419 patients atteints de myélome multiple et dont la maladie ne répondait pas au traitement de chimiothérapie généralement prescrit, le lé-nalidomide. Si l'usage de ce dernier "s'est répandu, c'est aussi le cas du nombre de patients dont la maladie ne réagit plus au traitement", a déclaré l'oncologue Oreofe Odejide lors de la réunion annuelle de la Société américaine d'oncologie médicale, où les résultats ont été présentés.

Le Carvykti "offre des résultats remarquablement efficaces par rapport aux options actuelles des patients" et "peut être utilisé en toute sécurité plus tôt dans la phase de traitement", a ajouté Odejide, qui n'a pas participé à cette étude.

Dans l'essai clinique, la moitié des patients ont reçu du Carvykti, et l'autre moitié un cocktail de médicaments généralement prescrits aujourd'hui, notamment de la chimiothérapie et des stéroïdes.

"Après un suivi médian de 16 mois, les chercheurs ont découvert que le cil-

tacabtagène autolucel réduisait le risque de progression de la maladie de 74%, par rapport aux traitements de référence", précise un communiqué.

Le myélome multiple est un cancer du sang qui affecte un type de globules blancs appelés plasmocytes et qui peut causer des dommages en cascade aux os, aux reins et au système immunitaire.

Il touche 7 personnes sur 100.000 chaque année, selon la Cleveland Clinic. Le risque augmente avec l'âge, les hommes et personnes noires étant plus susceptibles d'être touchés.

Il n'existe actuellement aucun remède, bien que la progression puisse être ralentie ou interrompue pendant une longue période.

Le nouveau traitement consiste à retirer les lymphocytes T à récepteur antigénique chimérique (CAR)T du patient

et à les modifier génétiquement dans un laboratoire afin qu'elles aient des protéines spécifiques appelées récepteurs, capables de rechercher et détruire les cellules cancéreuses.

Au cours de l'essai clinique, le nombre d'événements indésirables de graves à potentiellement mortels était légèrement plus élevé dans le groupe ayant reçu du Carvykti que dans l'autre (97% contre 94%), trois-quarts d'entre eux ayant souffert d'une réaction immunitaire excessive et environ 5% d'entre eux d'un syndrome de neurotoxicité.

Les chercheurs vont continuer à suivre l'ensemble de ces patients pour déterminer les effets à long terme et les impacts sur la qualité de vie de ces traitements. L'essai clinique a été financé par Janssen Research & Development et Legend Biotech USA.

